

La Loi 21

Discours, Perceptions & Impacts

Association d'études canadiennes
Sondage AEC mai-juin 2022

Points saillants

1. Parmi les nombreuses valeurs nobles associées à la loi 21, **la neutralité** est l'une des plus centrales. Pourtant, les Québécois.es, de leur propre aveu, ont non seulement relativement peu de contacts avec les membres des groupes religieux minoritaires, mais perçoivent les religions et les signes religieux sur une courbe ascendante de négativité, du christianisme au judaïsme, au sikhisme à l'islam. Cette hiérarchie de négativité est amplifiée chez les partisan.e.s convaincus de la loi 21 et les écarts importants entre les partisan.e.s et les opposant.e.s mettent en évidence un lien de causalité entre les opinions négatives des signes non chrétiens et le soutien à la loi 21.

2. **La négativité dominante à l'égard des signes religieux non chrétiens** qui motive le soutien à la loi 21 se manifeste dans les expériences et les témoignages des membres de communautés dont la loi restreint les pratiques. Les musulman.e.s, les juifs-juives et les sikh.e.s interrogés décrivent être exposés, dans leur vie quotidienne, à des attitudes et des comportements qui ont un impact direct sur leur sentiment d'acceptation et de sécurité, leur engagement civique et leur sentiment d'épanouissement, de bien-être et d'espoir. La perte d'espoir quant aux perspectives d'avenir de la prochaine génération est particulièrement frappante au sein de chacune des trois communautés sondées.

Les résultats de l'enquête touchent à certaines des **questions centrales** abordées dans la sphère publique contemporaine en lien avec le bon fonctionnement de notre démocratie.

3. **Les chartes des droits et les tribunaux.** Si certains présentent l'Assemblée nationale, comme seul arbitre de la volonté collective, 64,5% des Québécois.es interrogés jugent important que la Cour suprême statue sur la question de savoir si la loi 21 est discriminatoire. Et si les tribunaux confirment que la loi viole les chartes des droits et libertés, l'appui à la loi chuterait de 18 points, passant de 63,7 % à 46,7 %, sous la barre des 50 %. En effet, les résultats de l'étude soulignent l'importance du rôle de contrepoids joué par les tribunaux pour assurer le respect des droits fondamentaux énoncés dans les chartes. Les niveaux de discrimination vécue chez les répondant.e.s des minorités religieuses dépassent ceux rapportés chez les membres des minorités visibles (hommes des minorités visibles : 33,8 %, femmes: 29,6 %) chez les musulman.e.s (hommes: 38 %, femmes: 47.2 %) et les sikh.e.s (hommes: 57 %, femmes: 62,5 %). Chez les hommes juifs (25 %), la discrimination est presque le double de celle que l'on retrouve dans l'ensemble de la population québécoise (13,8 %).

Suite...

...Points saillants

4. La loi 21 est présentée comme une loi qui favorise **l'égalité des genres**. Pourtant, les Québécoises dans leur ensemble sont moins favorables à la loi que les hommes, en particulier chez les plus jeunes. L'appui à la loi reste inférieur à la majorité chez les femmes de 18 à 44 ans. Les femmes sont également plus conscientes du fait que la loi peut être discriminatoire envers les autres femmes. Cette preuve de solidarité entre consœurs se comprend à la lumière des révélations de cette enquête identifiant les femmes musulmanes comme étant parmi les plus sévèrement touchées par la stigmatisation (53%), l'injustice (47,2%) et la marginalisation (détérioration de 78,4%). De plus, les femmes des trois communautés religieuses minoritaires signalent des diminutions plus importantes que leurs homologues masculins de leurs niveaux de sécurité et de liberté d'expression. Ces dimensions de la vie sont essentielles si nous sommes à la recherche d'une véritable égalité qui élimine les obstacles au plein épanouissement. 73 % des femmes musulmanes, 46 % des femmes juives et 85,7 % des femmes sikhes ont fait part d'une dégradation de leur sentiment de sécurité dans les lieux publics au cours des trois dernières années. Les dégradations de la volonté de s'exprimer librement en public sont également élevées chez les femmes des trois groupes : (femmes musulmanes : 56,7 %, femmes juives : 50 %, femmes sikhes : 87,5 %).

5. **Qui est Québécois.e ?** Des majorités dans les trois communautés interrogées rapportent un déclin de leur sentiment d'acceptation en tant que membres à part entière de la société québécoise, la détérioration la plus marquée se trouvant chez les femmes musulmanes (78,4%) et les hommes sikhs (86,7%), les deux groupes les plus touchés par la loi 21 toutes catégories confondues. Les détériorations de la capacité à participer à la vie sociale et politique (femmes musulmanes : 63,9%, hommes sikhs : 66,7%, femmes sikhes : 87,5%) sont également des tendances importantes à suivre, car le sentiment de pouvoir contribuer à sa société est intimement lié au sentiment d'appartenance.

6. **Le combat contre la propagation de la haine.** Les membres des trois communautés religieuses minoritaires relatent des échanges glaçants au travail, à l'école, lorsqu'ils reçoivent ou fournissent des services, lorsqu'ils ont affaire à la police et dans la rue. On dénigre leur identité, on remet en question leur droit à la citoyenneté et on les accuse de constituer une menace pour la société québécoise. Les propos haineux sont parfois accompagnés de menaces et d'actes d'agression physique (crachats, arrachage du hijab). Plusieurs répondant.e.s racontent faire face à un danger physique, voire mortel. L'exposition aux incidents et crimes haineux est élevée, les femmes musulmanes (66,7 %), les hommes juifs (50 %) et les hommes sikhs (66,7 %) étant les plus touchés dans leurs communautés respectives. (Hommes de minorités visibles : 36,4 % et femmes : 42,3 %).

En quoi cette étude est-elle unique?

Il s'agit de **la plus vaste étude** menée auprès des communautés religieuses minoritaires touchées par la loi 21 (musulman.e.s, juifs-juives et sikh.e.s) qui prend la mesure de leurs expériences et de leurs perceptions du climat québécois depuis la promulgation de la loi 21.

Les résultats ont été recueillis à partir d'un sondage Léger auprès de la population québécoise dans son ensemble et d'un sondage AEC auprès des groupes religieux minoritaires. Léger a fusionné et pondéré les deux études.

Cette enquête offre un aperçu des interactions complexes entre **discours publics, perceptions populaires et impacts vécus** dans le cadre de la loi 21 au Québec.

L'étude donne accès aux opinions, aux perceptions et aux expériences de la population québécoise tant **majoritaire** que **minoritaire** auprès d'un échantillon représentatif de **1 828 Québécois.es**, dont **632 musulman.e.s**, **165 juifs-juives** et **56 sikh.e.s**.

Elle donne un aperçu des perceptions des Québécois.es à l'égard des religions ainsi que de ce qui motive le soutien et l'opposition à la loi 21.

Elle mesure également les impacts de la loi sur les communautés religieuses concernées, notamment leur vécu en ce qui concerne les préjugés, la discrimination, l'acceptation, l'exposition à la haine, la sécurité, l'engagement citoyen, l'épanouissement, le bien-être et l'espoir pour l'avenir de leurs enfants.

Enquête conjointe

Menée par

- SurveyMonkey, 27 avril au 06 juin 2022
- Sondage Léger Marketing, 02 au 20 mai 2022

Questions additionnelles, Sondage
Léger Marketing, 10 au 12 juin 2022

Répondants

1828 Québécois.es 

dont

632 Musulmans



165 Juifs



56 Sikhs



MÉTHODOLOGIE

1. Les résultats ont été obtenus à l'aide d'un sondage Web réalisé par Léger du 2 au 20 mai 2022 auprès d'un échantillon représentatif de 1 239 Québécois.es, dont 170 musulman.e.s et 92 juifs-juives et 2 sikh.e.s, âgé.e.s de 18 ans ou plus et pouvant s'exprimer en français ou en anglais. Une marge d'erreur ne peut pas être associée à un échantillon non probabiliste dans le cadre d'une enquête par panel. À des fins de comparaison, un échantillon probabiliste de cette taille aurait une marge d'erreur de $\pm 2,78 \%$, et ce, 19 fois sur 20.
2. Un sondage en ligne via SurveyMonkey a été mené par l'AEC entre le 27 avril et le 06 juin 2022, recueillant les réponses de 589 Québécois.e.s dont 462 musulman.e.s, 73 juifs-juives et 54 sikh.e.s., âgé.e.s de 18 ans ou plus.

À l'aide des données de Statistique Canada, Léger a pondéré les résultats des enquêtes combinées en fonction du sexe, de l'âge, de la région, de la langue parlée à la maison, de l'éducation et de la présence d'enfants dans le ménage afin que l'échantillon soit représentatif de l'ensemble de la population étudiée, constitué de **1 828 Québécois.es, dont 632 musulman.e.s, 165 juifs-juives et 56 sikh.e.s.**

INTRODUCTION

Discours public, Perceptions populaires & Impacts vécus

La Loi 21 est présentée comme un jalon dans l'évolution du Québec vers une société pleinement moderne, laïque et égalitaire. Le récit qui promeut à la fois la nécessité et l'importance de la loi l'associe à des valeurs nobles et fondamentales à la vie démocratique : **neutralité, laïcité, égalité, harmonie sociale** et **modération**.

S'appuyant sur le soutien populaire dont jouit la loi depuis son entrée en vigueur, avec 2/3 d'opinions favorables, ses défenseurs la dépeignent comme l'expression de la **volonté collective** de la population québécoise. Elle est donc perçue comme étant le reflet de ce qui démarque la société québécoise, représentant une étape dans la réalisation du **destin** de la nation québécoise.

Le fait d'associer la loi aux valeurs démocratiques et de lui octroyer un caractère inéluctable a rendu la tâche ardue, voire problématique, pour ceux et pour celles qui expriment une opinion divergente. Ceux et celles qui affirment que la loi est non-conforme à la Constitution et qu'elle contrevient aux droits fondamentaux de la personne, y compris les membres des communautés religieuses visées par la loi, doivent combattre la tendance à qualifier leur position comme étant contraire aux intérêts du Québec, de méconnaissance et même d'être déloyale envers la société québécoise.

Ce rapport identifie les valeurs centrales attribuées à la loi 21. **S'appuyant sur les résultats de sondages, on évalue le niveau de conformité de la loi avec chacune de ces valeurs**, en mettant l'accent sur les perceptions et les expériences des communautés musulmanes, juives et sikhes alors qu'elles naviguent dans l'environnement québécois au cours des 3 années qui ont suivi la promulgation de la loi.

Appui à la loi 21 au Québec

Le soutien se maintient autour de la barre des $\frac{2}{3}$ avec quelques fluctuations au cours des trois dernières années.

63.7%

**Appui
Loi 21**

Léger mai 2022

60%

**Avec option “Je
ne sais pas”**

Léger juin 2022

57%

**Telle qu'elle
s'applique aux
enseignant.e.s**

Léger juin 2022

Valeurs, Endossées & Vécues

01

Neutralité

S'applique à toutes les religions

02

Laïcité

Héritage de la Révolution tranquille

03

Égalité des femmes

L'appui chez les femmes

04

La Volonté collective

L'Assemblée nationale et les tribunaux

05

Destin & Loyauté

L'acceptabilité de la dissension

06

Harmonie sociale & Modération

L'harmonie selon qui ?

01

Neutralité



NEUTRALITÉ

«Ce n'est pas un mouvement contre les religions, mais une neutralité religieuse de l'État qui signifie que toutes les religions sont sur le même pied d'égalité et que tous les citoyens et citoyennes sont égaux.»*

« La loi 21 vise tous les signes religieux de toutes les religions et ne cible donc pas une religion en particulier. »

CE QUE RÉVÈLE L'ENQUÊTE

La neutralité est l'une des valeurs les plus centrales associées à la loi 21. Alors que la loi prétend placer toutes les religions sur un pied d'égalité, cette étude révèle que les Québécois.es ont relativement peu de contacts avec les membres des groupes religieux non chrétiens et que **leurs perceptions de ces religions, de leurs adeptes et de leurs signes respectifs se situent sur une courbe ascendante de négativité passant du christianisme au judaïsme, au sikhisme et à l'islam**. Les Québécois.es avouent avoir une opinion négative du turban, de l'islam et du hijab à des taux dépassant 50%.

Cette hiérarchie de négativité est considérablement amplifiée chez les partisan.e.s convaincus de la loi 21, augmentant de plus de 20% dans le cas du turban (75,7%), de l'islam (75%) et du hijab (78,1%). La courbe de négativité est aplatie chez les opposant.e.s convaincus de la loi 21, dont les opinions négatives à l'égard des membres des différents groupes religieux, de leurs religions et de leurs signes se situent entre 15 et 22%.

De plus, **il y a lieu de voir un lien de causalité entre ces niveaux élevés de négativité et le soutien à la loi 21**. En effet, nous pouvons conclure sur la base des écarts importants dans les perceptions des différentes religions entre les partisan.e.s convaincus et les opposant.e.s convaincus à la loi 21 que **la négativité envers les religions et les signes minoritaires non chrétiens**, en particulier le turban (écart de 55,4%), l'islam (écart de 54,4%) et le hijab (écart de 57,8%), mais aussi le sikhisme (écart de 42,5%) et la kippa (écart: 40,2%), sont des **moteurs de soutien** à la loi 21.

*Potvin, Pierre. (01/06/2019). "Laïcité, une évolution logique du Québec". *Le Nouvelliste*.

Fréquence de Contacts

Les Québécois.es ont nettement moins de contacts avec les membres des religions non chrétiennes

La plupart de mes ami(e)s sont du même milieu culturel que moi

81 %

J'ai souvent OU à l'occasion des contacts avec les

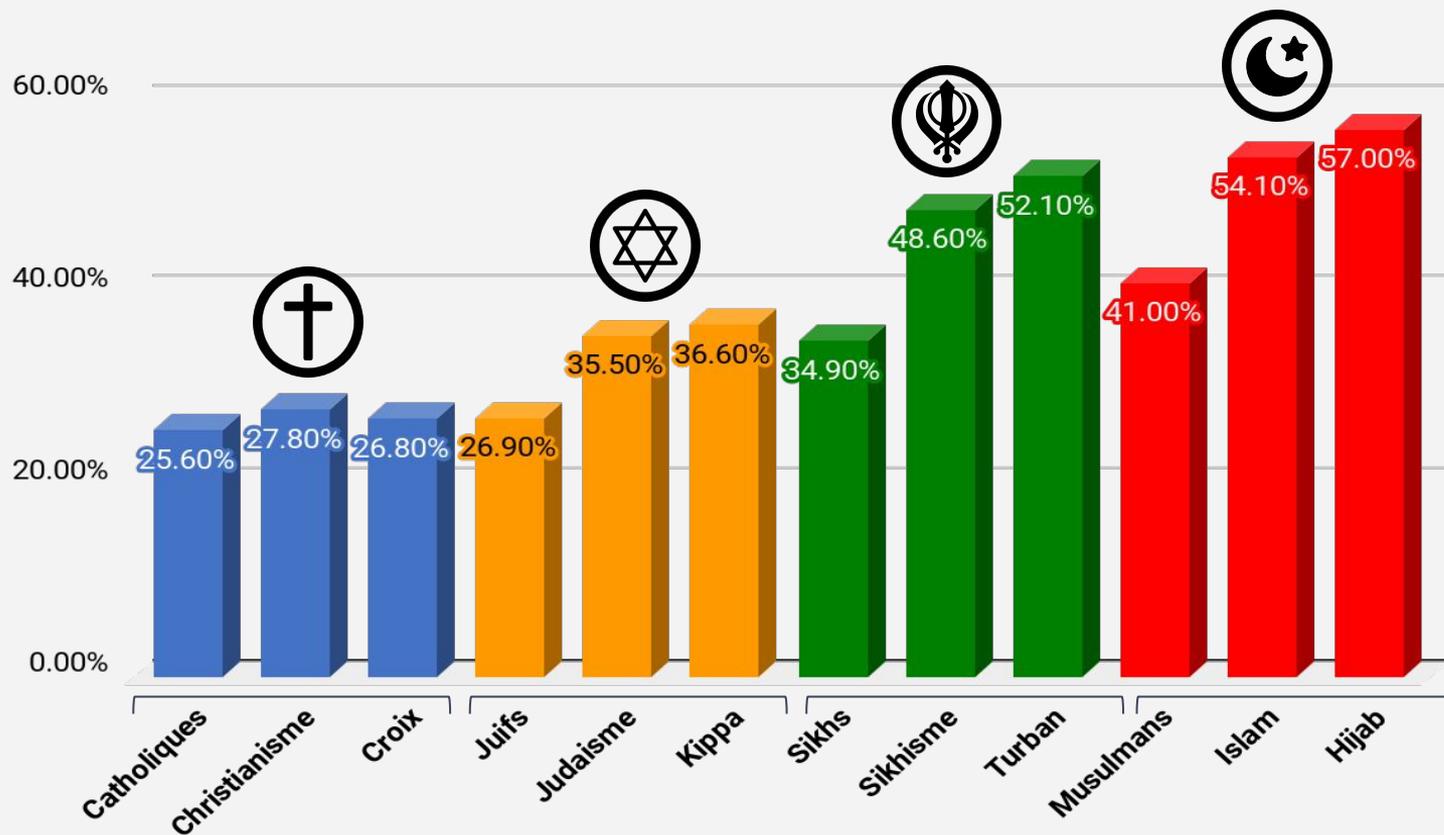
juifs 22%

musulmans 30%

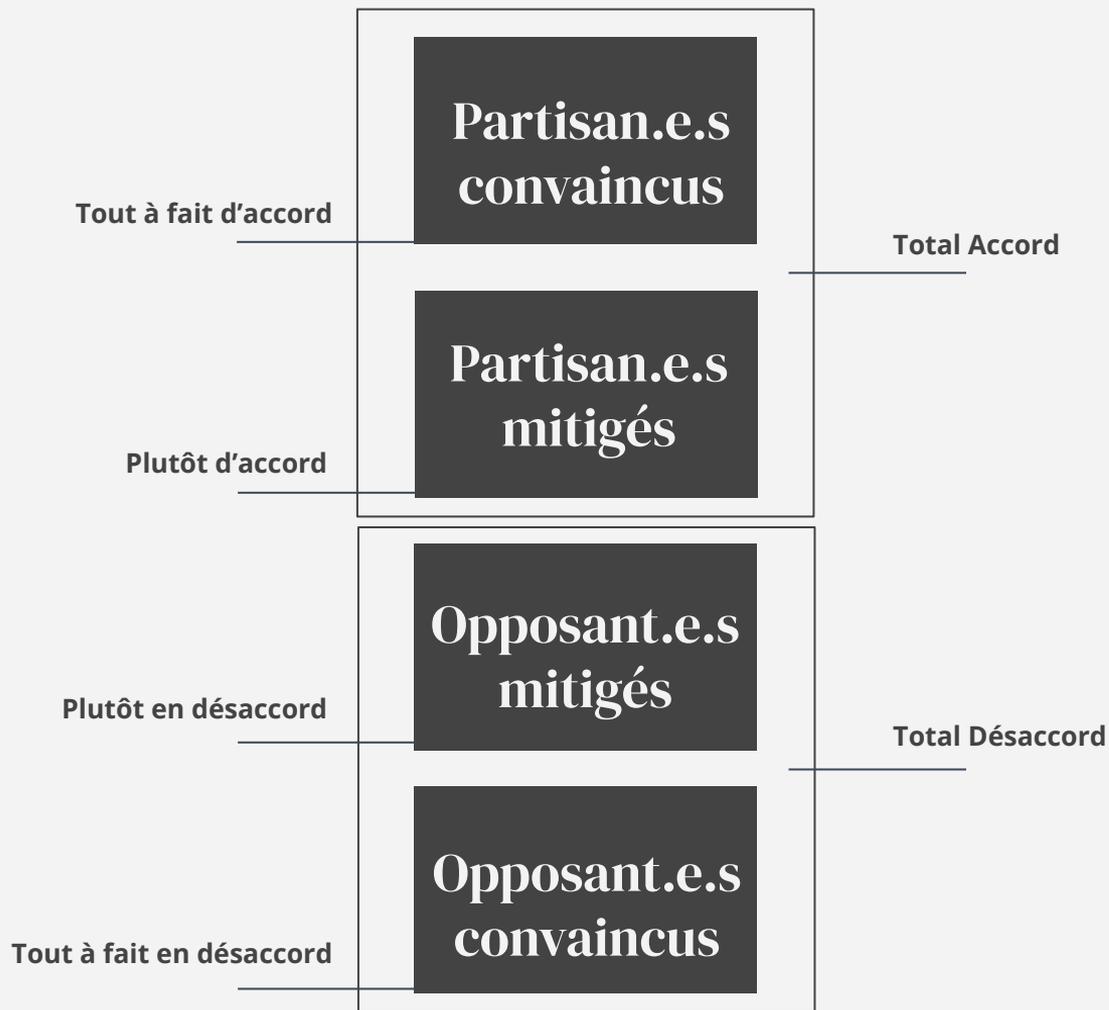
chrétiens 74%

Opinions négatives à l'égard des religions chez les Québécois.es

Hiérarchie de négativité : Christianisme, Judaïsme, Sikhisme, Islam. Les personnes sont perçues plus favorablement que les religions et les signes.

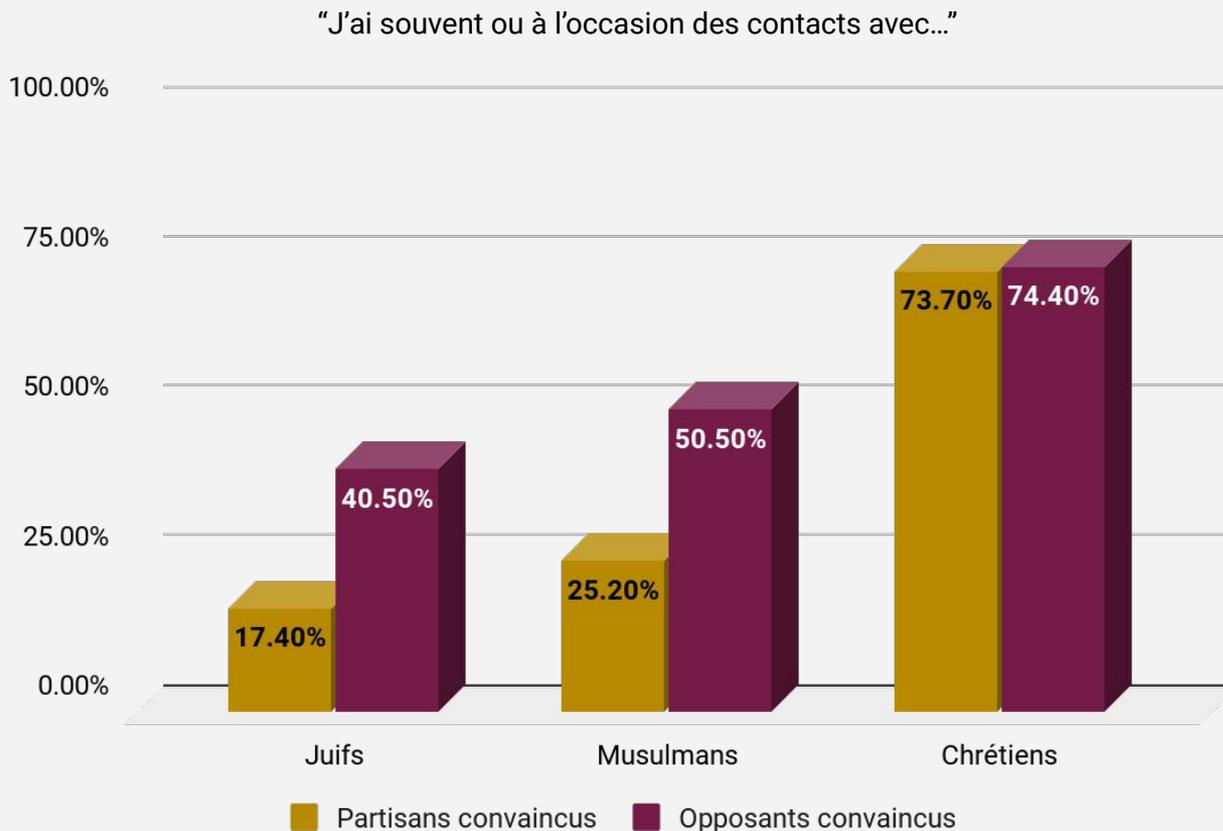


Les diapositives suivantes illustrent les écarts de perceptions et d'habitudes entre partisan.e.s et opposant.e.s à la loi 21.



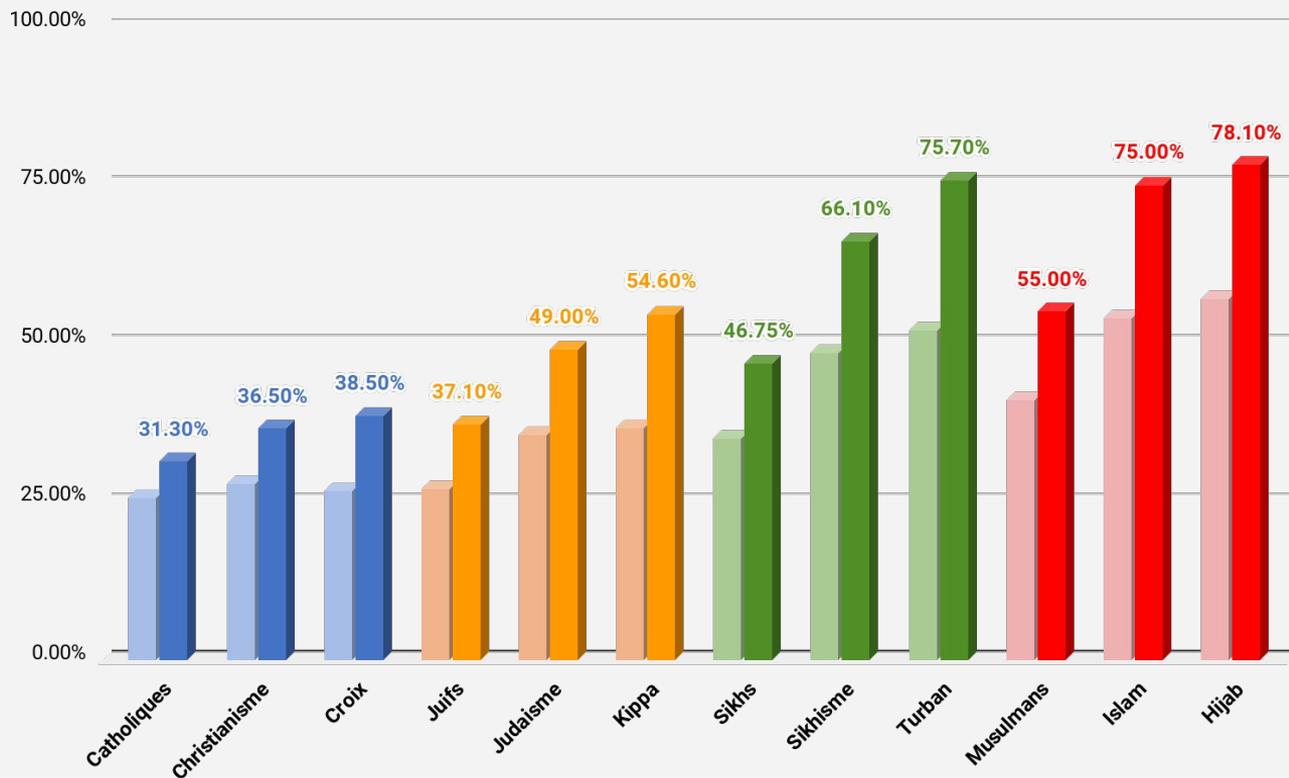
Écarts fréquence de contacts avec groupes religieux entre partisan.e.s et opposant.e.s convaincus

Les partisan.e.s convaincus ont nettement moins de contacts avec les membres de religions non chrétiennes que les opposant.e.s convaincus



Opinions négatives à l'égard des religions chez les partisan.e.s convaincus de la loi 21

La négativité à l'égard des religions, en particulier des religions non chrétiennes, est nettement plus marquée chez les partisan.e.s convaincus de la loi que chez les Québécois.es en général. Chez les partisan.e.s convaincus, toutes les religions et tous les signes non chrétiens sont perçus défavorablement à un taux de près ou de plus de 50 %, le turban et le hijab étant au sommet de la négativité.

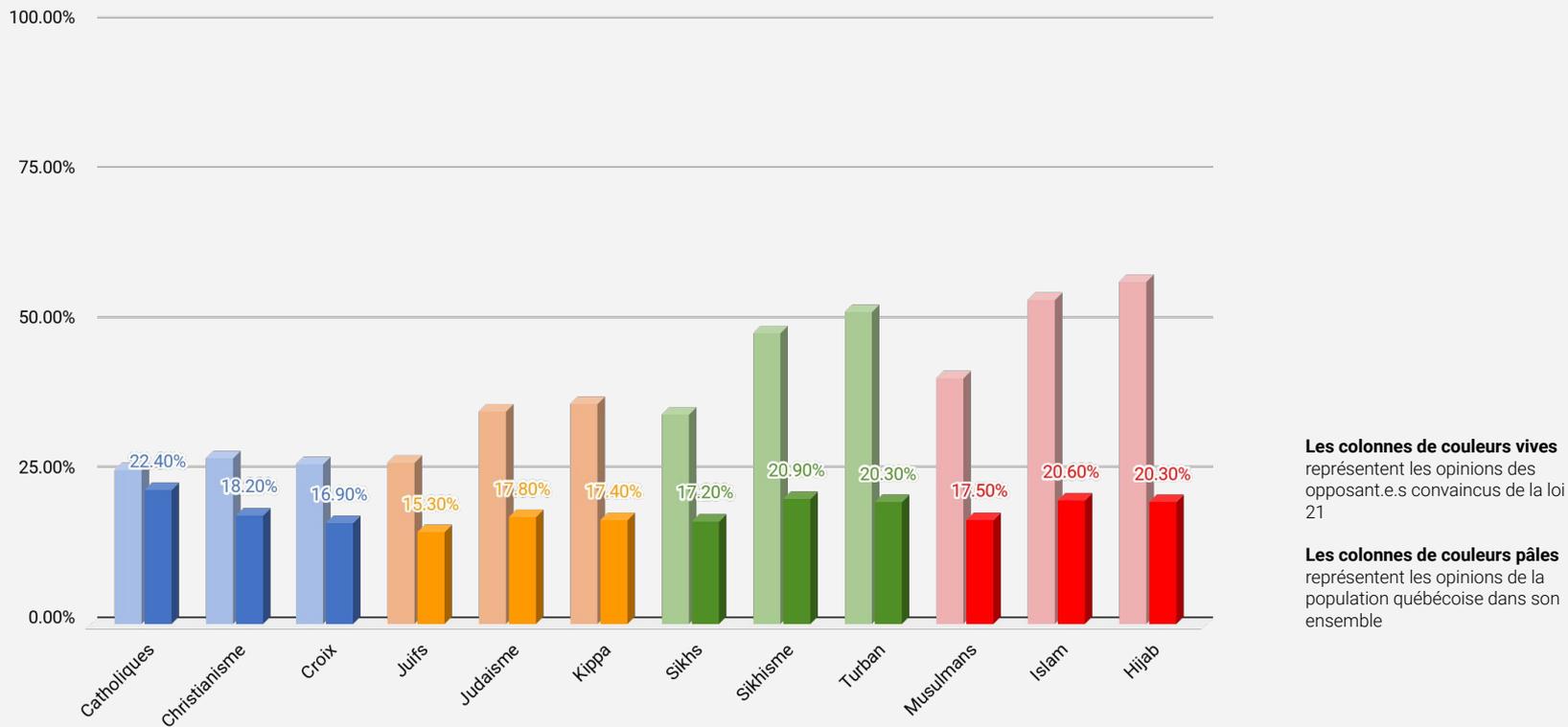


Les colonnes de couleurs vives représentent les opinions des partisan.e.s convaincus de la loi 21

Les colonnes de couleurs pâles représentent les opinions de la population québécoise dans son ensemble

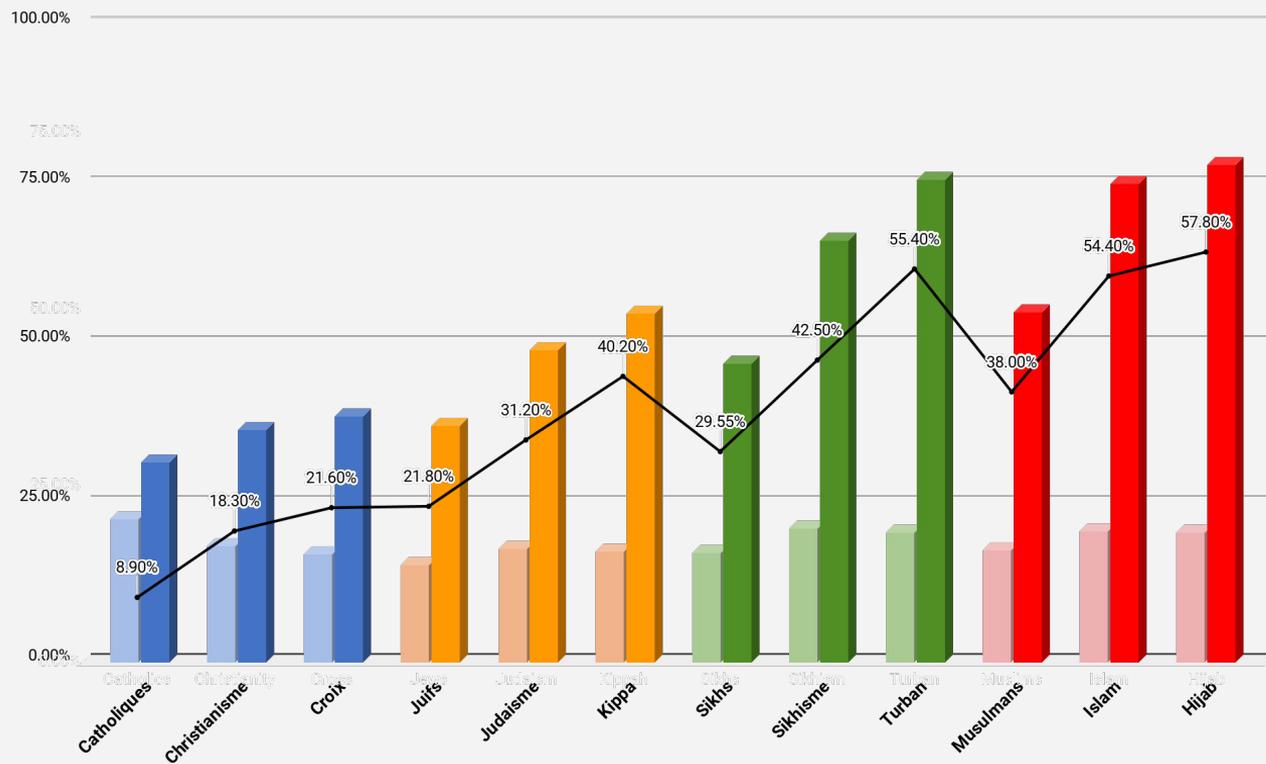
Opinions négatives à l'égard des religions chez les opposant.e.s convaincus à la loi 21

La hiérarchie de la négativité disparaît chez les opposant.e.s convaincus à la loi 21 et la négativité à l'égard des groupes non chrétiens, en particulier, est plus faible chez les opposant.e.s convaincus que chez l'ensemble des Québécois.es.



Les écarts dans les opinions négatives entre partisan.e.s convaincus et opposant.e.s convaincus

Lorsqu'on constate une grande divergence d'opinion entre partisan.e.s et opposant.e.s, on peut conclure que les perceptions en question sont des moteurs du soutien à la législation. Dans cette instance, les écarts sont plus importants lorsqu'il s'agit de religions non chrétiennes et sont les plus marqués pour ce qui est des perceptions de la kippa (écart de 40.2%), du sikhisme (écart de 42.5%), du turban (écart de 55,4%), de l'islam (écart de 54,4%) et du hijab (écart de 57,8%).



Les colonnes de couleurs vives représentent les opinions des partisan.e.s convaincus de la loi 21.

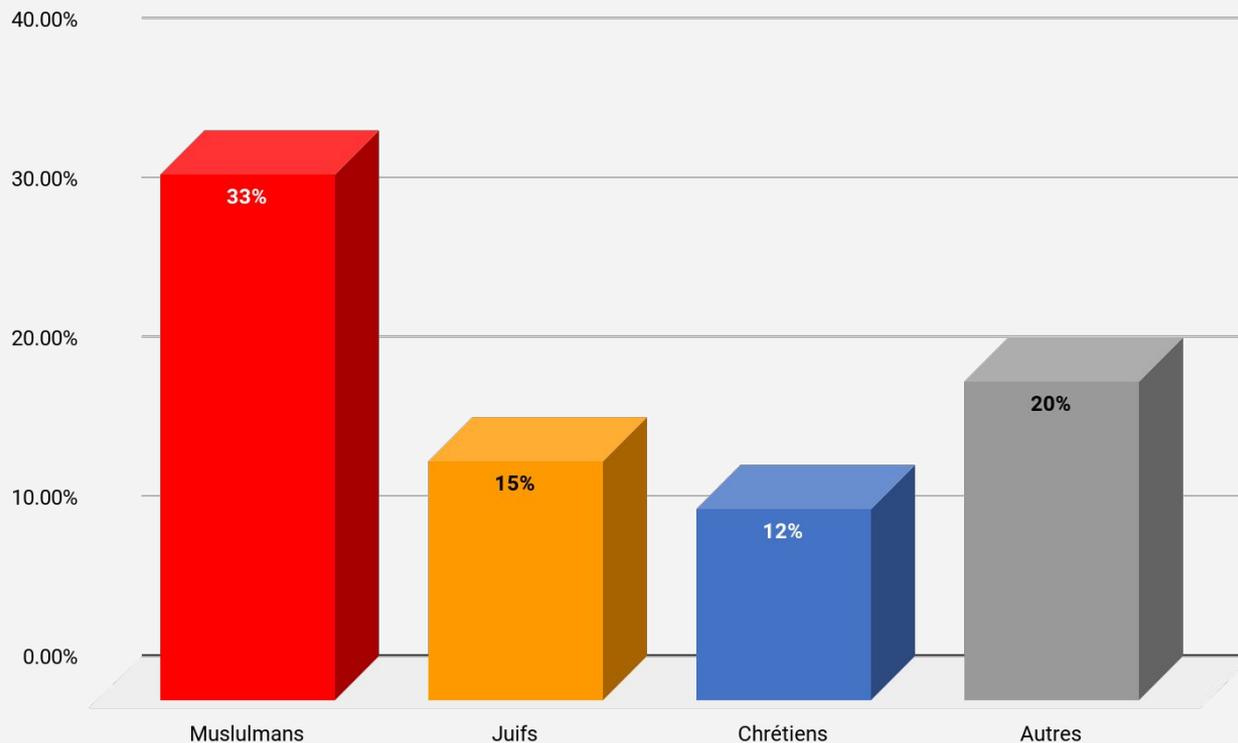
Les colonnes de couleurs pâles représentent les opinions des opposant.e.s convaincus à la loi 21.

La ligne noire illustre l'écart entre partisan.e.s convaincus et opposant.e.s convaincus.

Fréquence des propos préjudiciables entendus par les Québécois.es

Les Québécois.es reconnaissent entendre des propos préjudiciables à l'endroit des musulman.e.s plus souvent qu'à l'endroit d'autres groupes

“J'entends souvent ou à l'occasion des propos préjudiciables à l'égard des...”





Laïcité

02

LAÏCITÉ

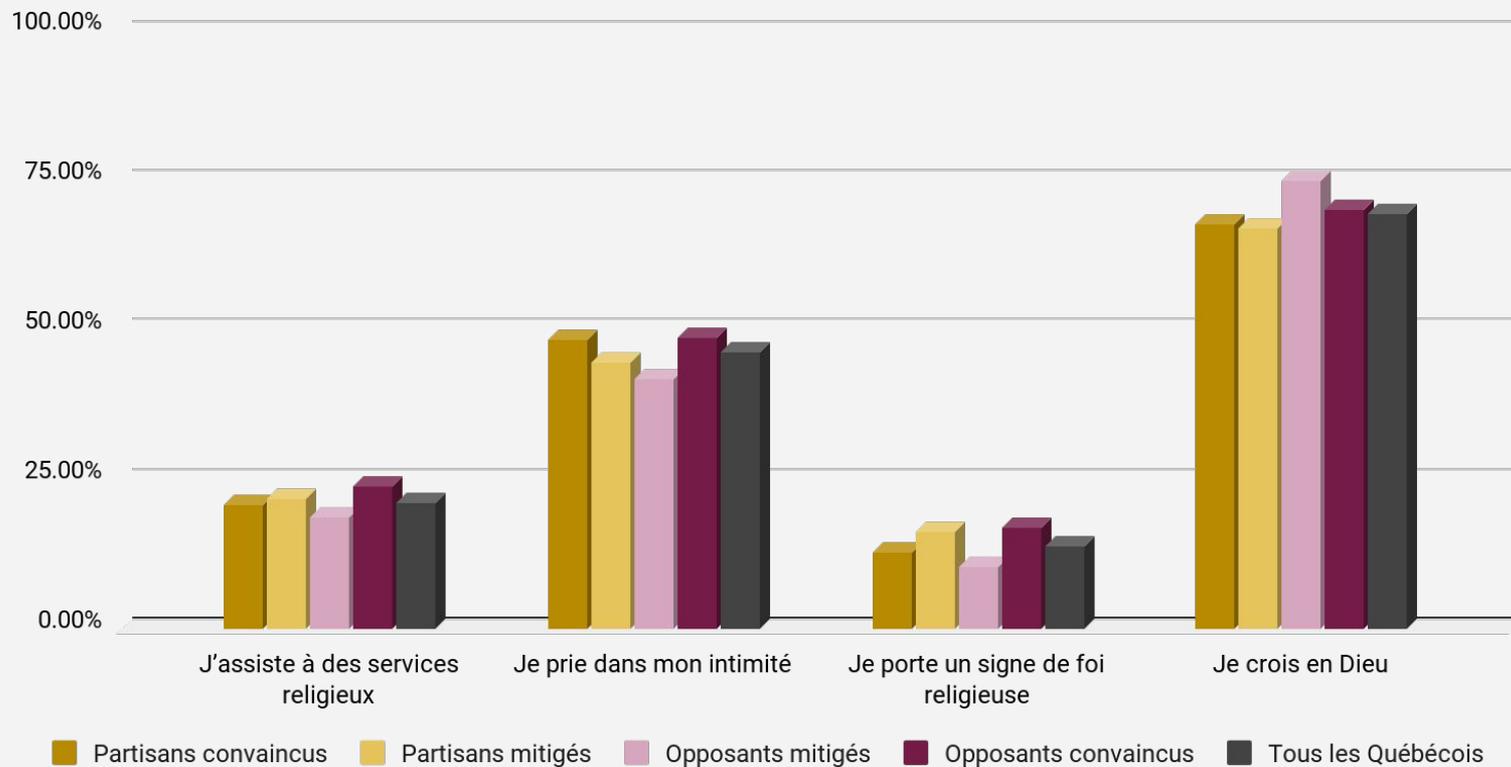
« Le projet de loi 21 sur la laïcité de l'État est une suite logique de la Révolution tranquille. Dans notre histoire, nous avons vécu les jours sombres du contrôle excessif de la religion catholique sur le peuple québécois. Cette emprise tentaculaire contrôlait le système d'éducation et le corps des femmes. C'est également par son alliance avec l'État que le pouvoir de l'Église s'exerçait. C'est maintenant chose du passé et la loi 21 vient garantir qu'il n'y aura pas de retour en arrière. »*

CE QUE RÉVÈLE L'ENQUÊTE

On entend souvent dire que l'appui à la loi 21 au Québec est lié à une **méfiance à l'égard de la religion** dans la foulée de la longue période où l'Église catholique avait la mainmise sur les mœurs sociales. Par contre, cette enquête révèle que les partisan.e.s et opposant.e.s à la loi 21 **affichent des taux de religiosité semblables**. De plus, il n'y a pas de grande divergence entre catholiques et athées en matière de soutien à la loi 21. En fait, les personnes qui s'identifient comme **catholiques sont légèrement plus favorables** à la loi que les athées.

Soutien et opposition à la loi 21 selon la religiosité

Les divergences en matière de religiosité entre les partisans et les opposants sont minimales.



Appui à la loi 21 - Catholiques et Athés

Il n'y a pas de grande divergence entre catholiques et athés en matière de soutien à la loi 21.

En fait, le soutien chez les catholiques est légèrement plus élevé

63.7%

**Population
québécoise**

70.3%

Catholiques

65.3%

Athés



03 Égalité des
femmes

ÉGALITÉ

« L'importance que la nation québécoise accorde à l'égalité entre les femmes et les hommes est l'un des motifs de la Loi sur la laïcité de l'État (« loi 21 »). L'égalité de tous les citoyens et citoyennes fait d'ailleurs partie des principes sur lesquels repose la loi. »*

« Une loi résolument féministe »*

CE QUE RÉVÈLE L'ENQUÊTE

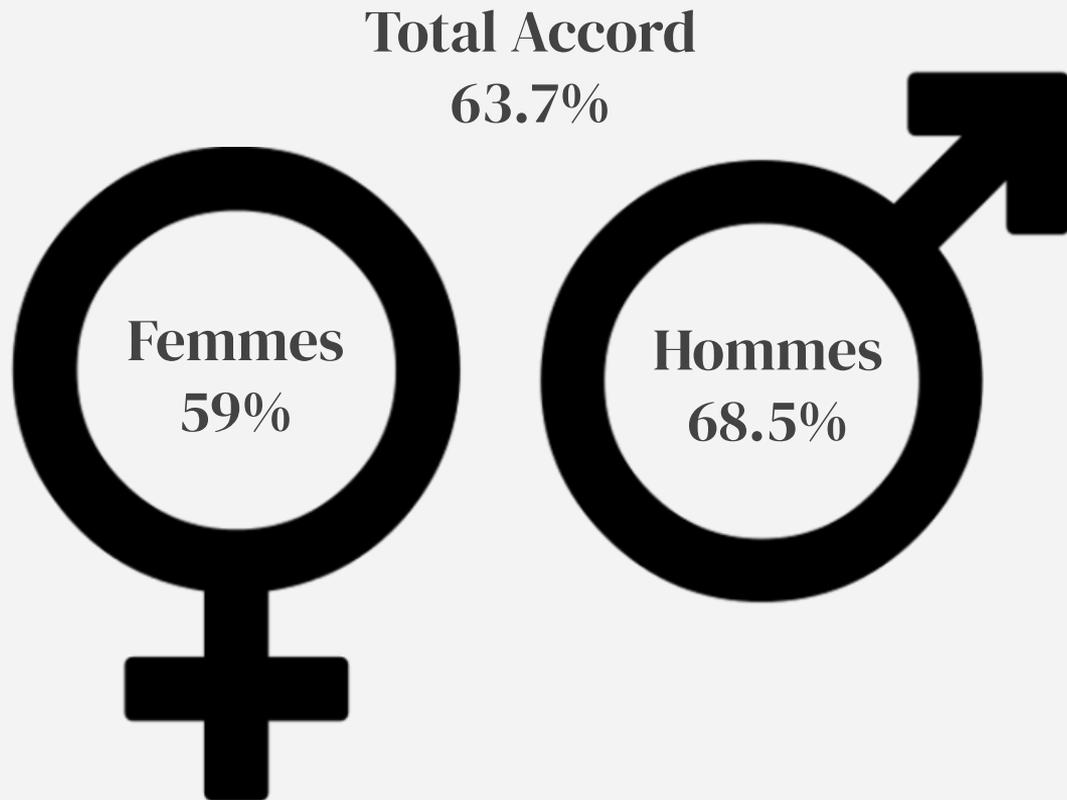
Au total, 59% des Québécoises appuient la loi 21, soit un taux inférieur de près de 10% à celui observé chez les hommes (68%), une proportion que l'on pourrait s'attendre à voir inversée dans le cadre d'une loi destinée à promouvoir l'égalité des femmes. Les jeunes femmes, en particulier, sont **moins favorables** à la loi 21 que leurs homologues masculins, avec un écart d'environ 20% parmi les cohortes d'âge les plus jeunes. Les femmes âgées de 18 à 44 ans soutiennent la loi à des taux inférieurs à 50%. Le seul groupe d'âge où le soutien des femmes dépasse celui des hommes est celui des baby-boomers les plus âgés (75+).

En outre, les femmes sont plus susceptibles de qualifier la loi de discriminatoire à l'égard des femmes appartenant à des religions minoritaires. Elles sont plus susceptibles d'identifier les autres femmes comme le groupe le plus touché par la loi. Elles sont également plus enclines à considérer la loi comme source de division et sont **moins favorables à l'application de la loi** contre un fonctionnaire qui ne la respecterait pas.

En bref, **l'enthousiasme mitigé** et les preuves de **solidarité entre consoeurs** montrent que de nombreuses Québécoises ne sont pas encore convaincues des vertus de la loi en tant que championne de l'égalité des femmes.

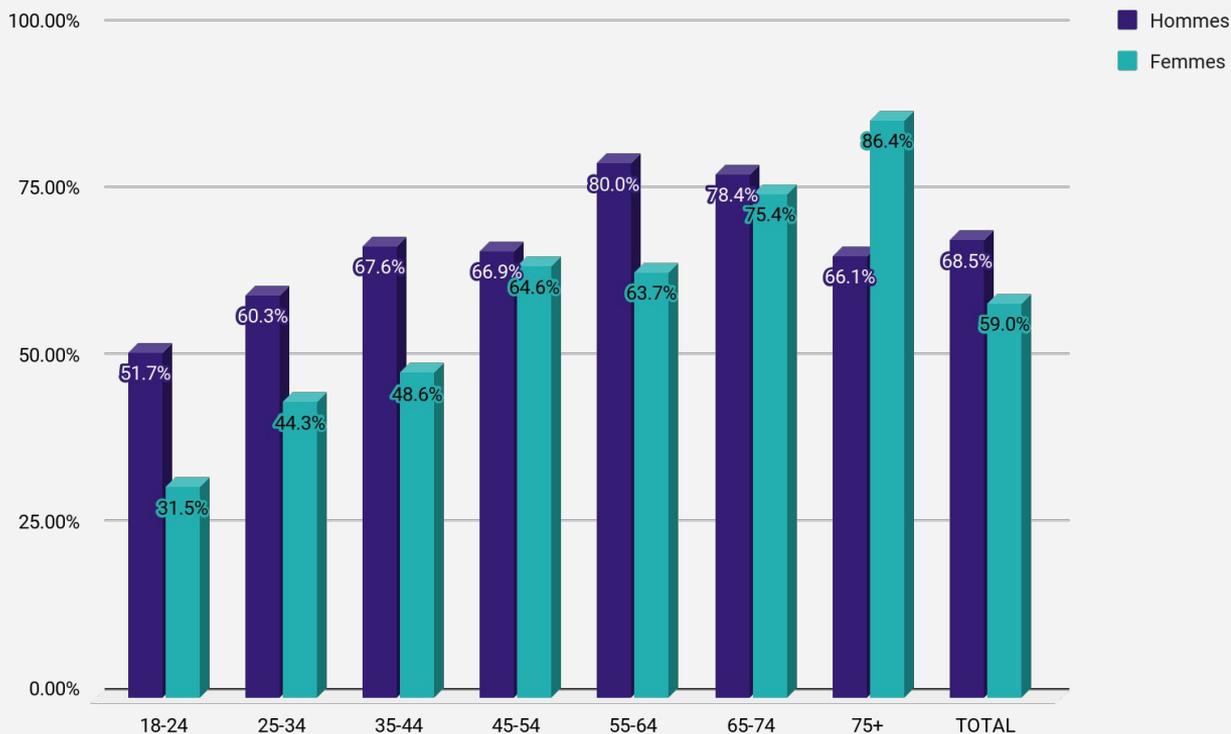
Appui à la loi 21 selon le genre

L'appui chez les femmes est
inférieur de presque 10
points de pourcentage



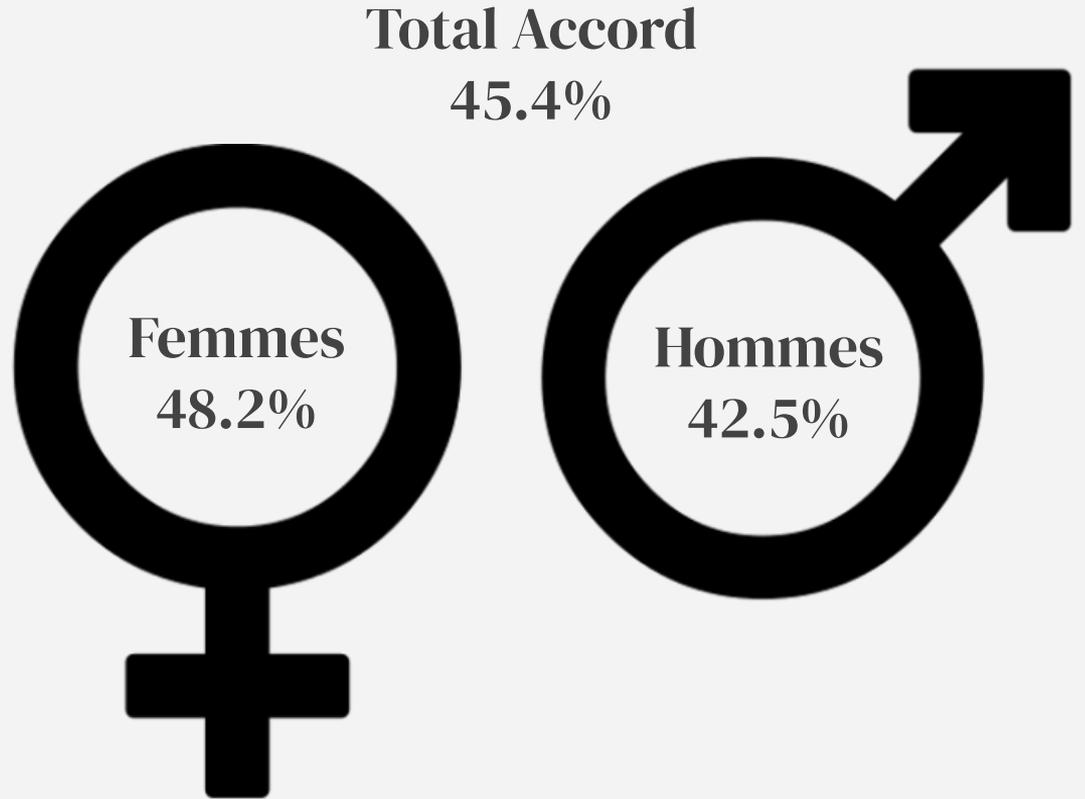
Soutien à la loi 21 selon l'âge et le genre (Total d'accord)

Les jeunes femmes sont beaucoup moins favorables à la loi 21 que leurs homologues masculins (sous le seuil de la majorité). L'écart au sein des cohortes d'âge les plus jeunes (18-44 ans) approche les 20%. Le seul groupe d'âge où le soutien des femmes dépasse celui des hommes est chez les 75 ans et plus.



**La loi 21 est
discriminatoire à l'
égard des femmes
appartenant à des
minorités
religieuses**

**Les femmes sont plus
susceptibles de trouver
que la loi est
discriminatoire envers les
femmes**



Quels groupes sont les plus touchés par la loi 21 ?

Les femmes sont plus enclines à identifier les femmes comme les plus touchées

Qui est le plus touché selon les
FEMMES ?

Femmes 43.4%

Hommes 3.5%

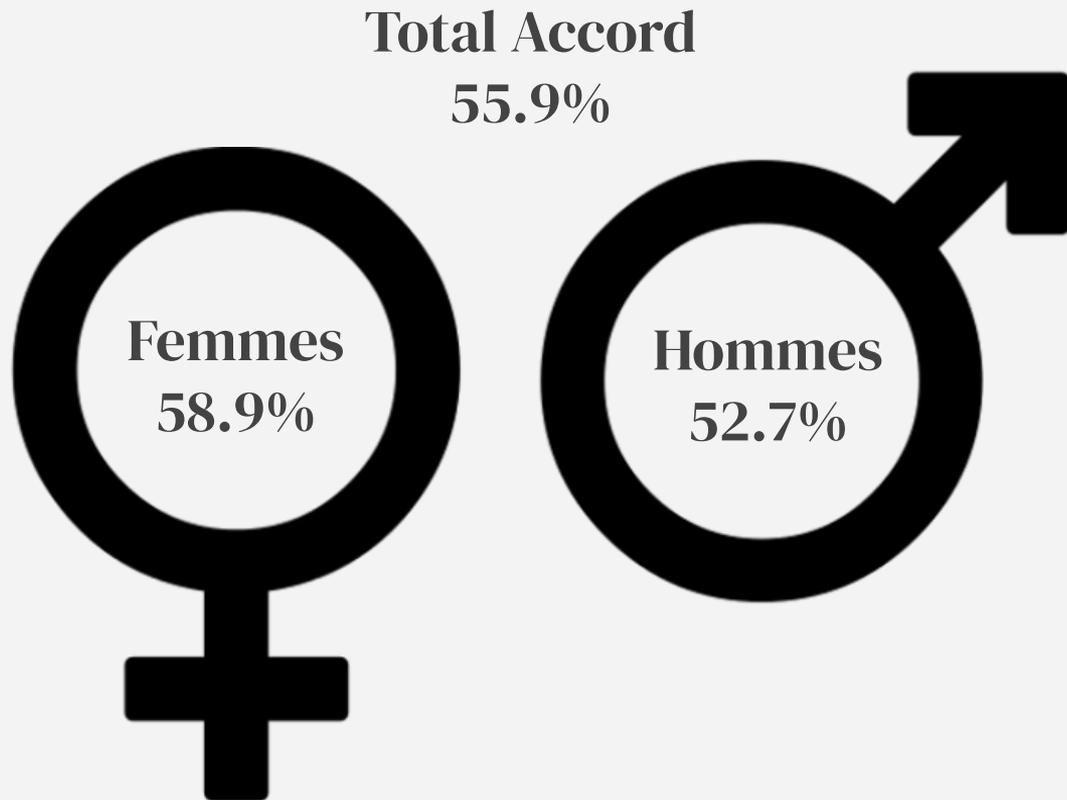
Qui est le plus touché selon les
HOMMES ?

Femmes 28.1%

Hommes 8.3%

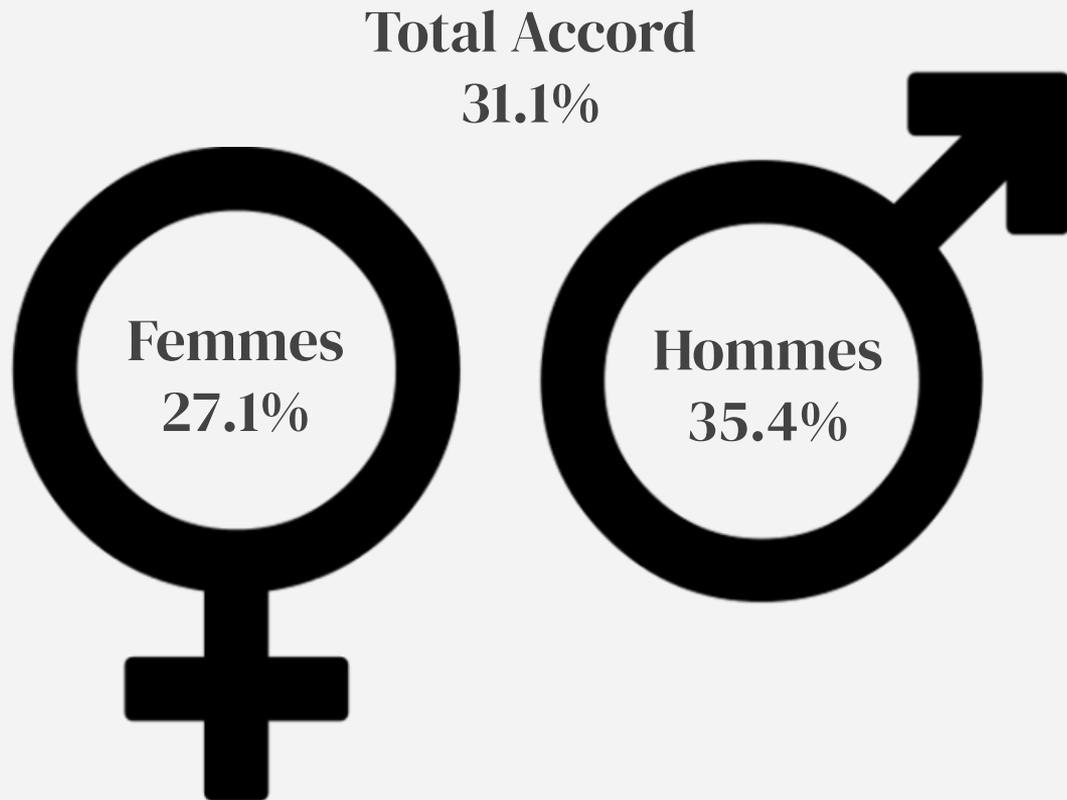
La loi 21 divise les Québécois.es

Les femmes sont plus
portées à percevoir
un effet de discorde



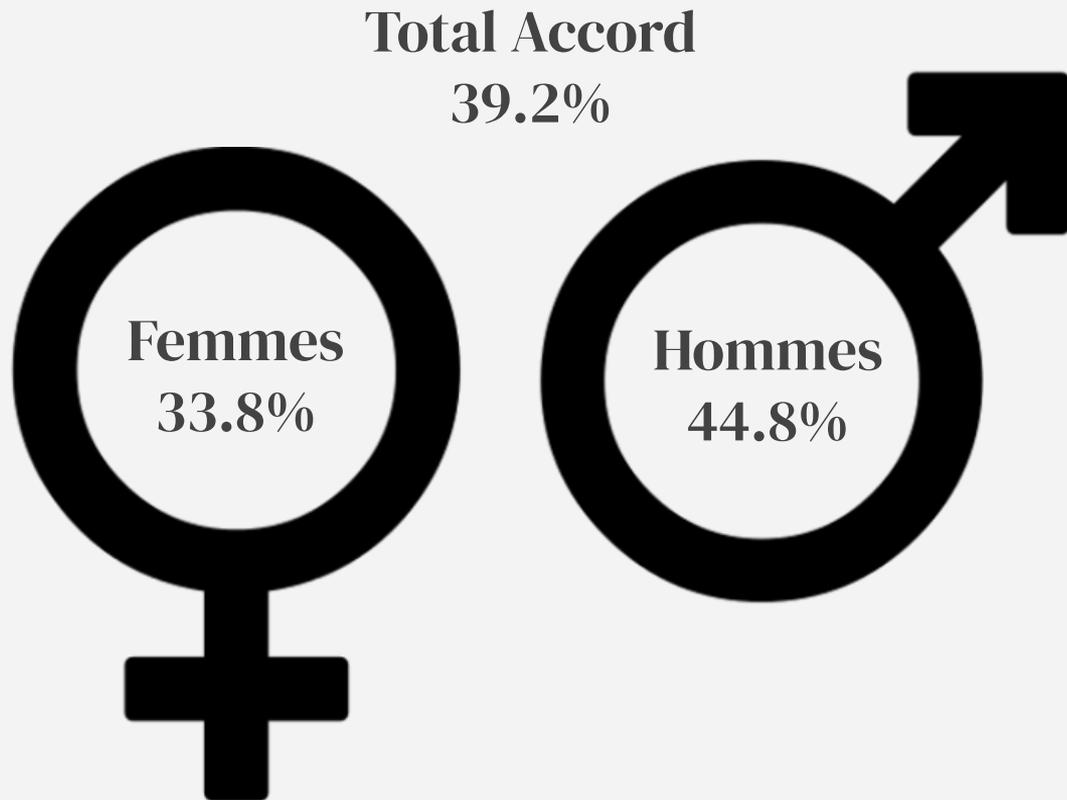
Les opposant.e.s à la loi 21 qui vivent au Québec ne sont pas des Québécois.es "loyaux"

Les femmes sont **moins** portées à qualifier les opposant.e.s de déloyaux



**Tout fonctionnaire
qui ne se conforme
pas à la loi 21
devrait perdre son
emploi**

**Les femmes sont moins
désireuses de voir la loi
entraîner la perte d'un
emploi**





La Volonté
collective

04

LA VOLONTÉ COLLECTIVE

« Ce n'est pas aux tribunaux à définir le contrat de vivre-ensemble, c'est aux élus de l'Assemblée nationale »

CE QUE RÉVÈLE L'ENQUÊTE

Certains font valoir que **l'Assemblée nationale** incarne à elle seule la volonté collective du Québec et est donc le **seul arbitre de la validité et de la légitimité de la loi 21**. Par contre, la population québécoise ne semble pas prête à renoncer aux jugements des tribunaux lorsqu'il s'agit de déterminer si la loi est constitutionnelle et respectueuse des droits de la personne.

64,5 % des Québécois.es estiment qu'il est important que la **Cour suprême** se prononce sur la question de savoir si la loi est discriminatoire. Ceci inclut près de la moitié de ceux et de celles qui appuient tout à fait la loi 21 (partisan.e.s convaincus, 44,7 %) et une grande majorité de ceux et de celles qui appuient plutôt la loi (partisan.e.s mitigés, 64,9 %).

Si les tribunaux jugent que la loi **viole les chartes** des droits, **l'appui** à celle-ci chuterait de 18% pour passer **sous la barre de la majorité** (de 63,7% à 47%).

Il est important que la Cour suprême émette un avis sur la question de savoir si la loi 21 est discriminatoire.

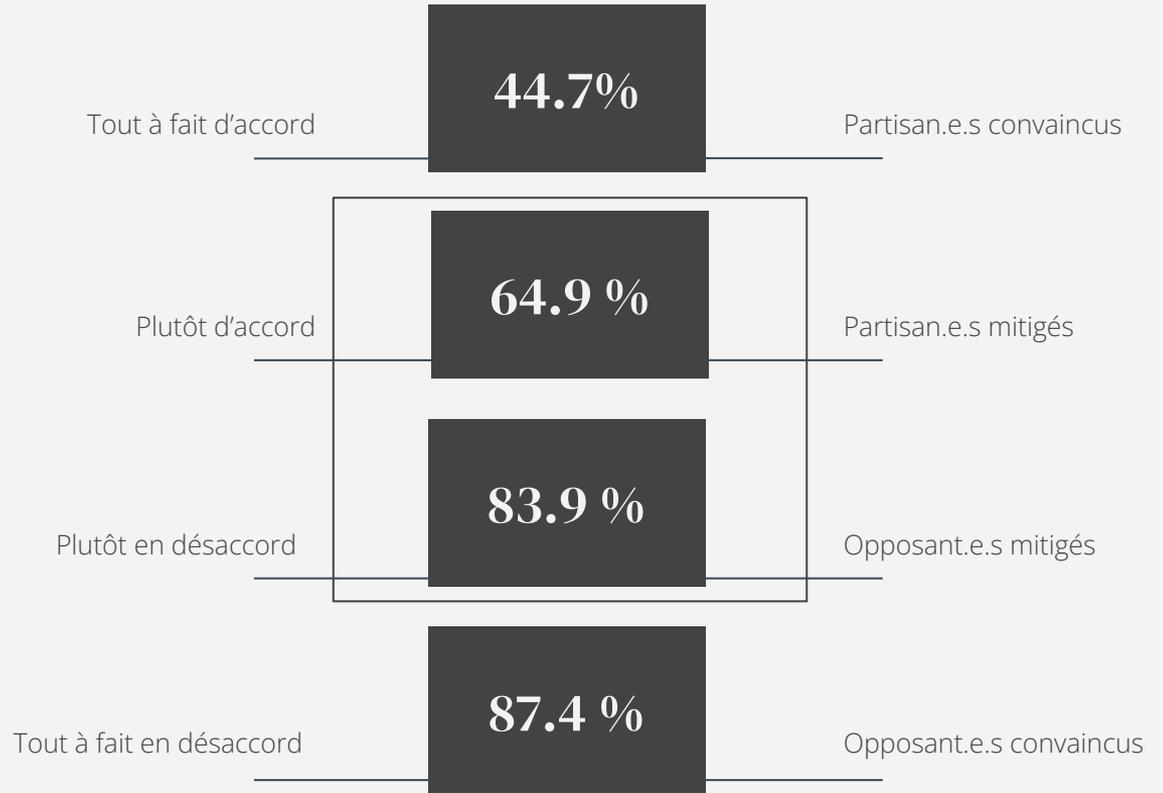
TOTAL ACCORD

64.5%

Il est important que la Cour suprême émette un avis sur la question de savoir si la loi 21 est discriminatoire

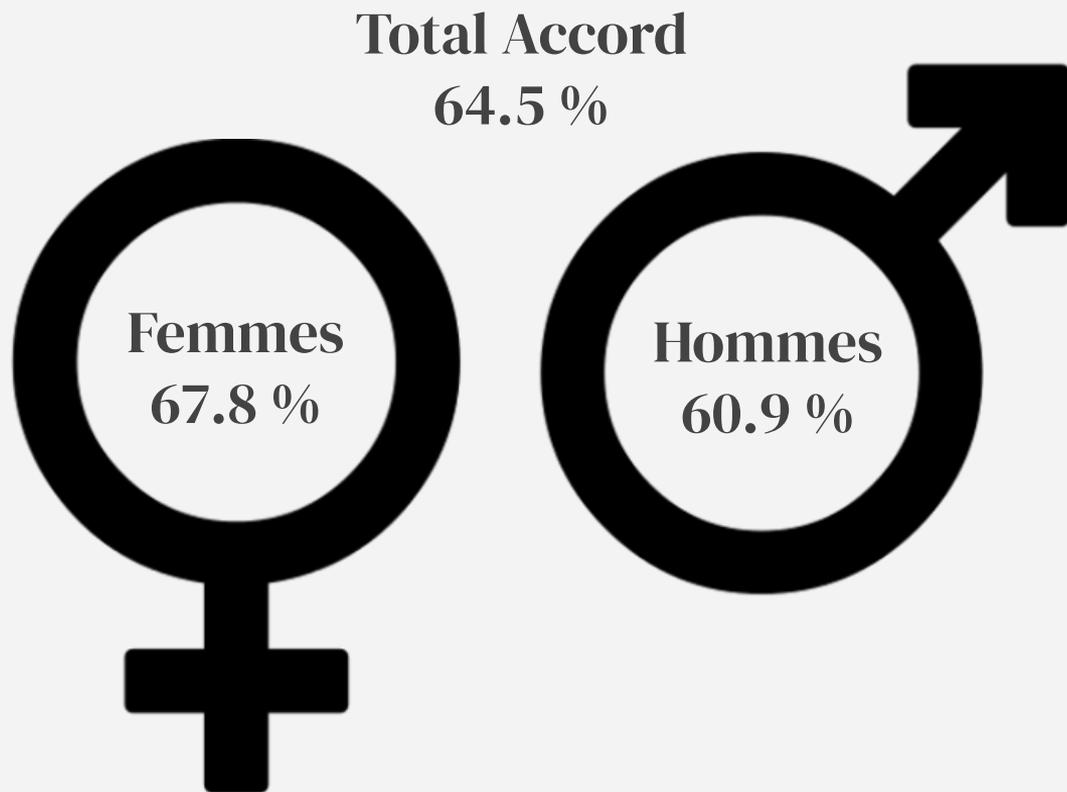
Accord selon l'appui à la loi 21

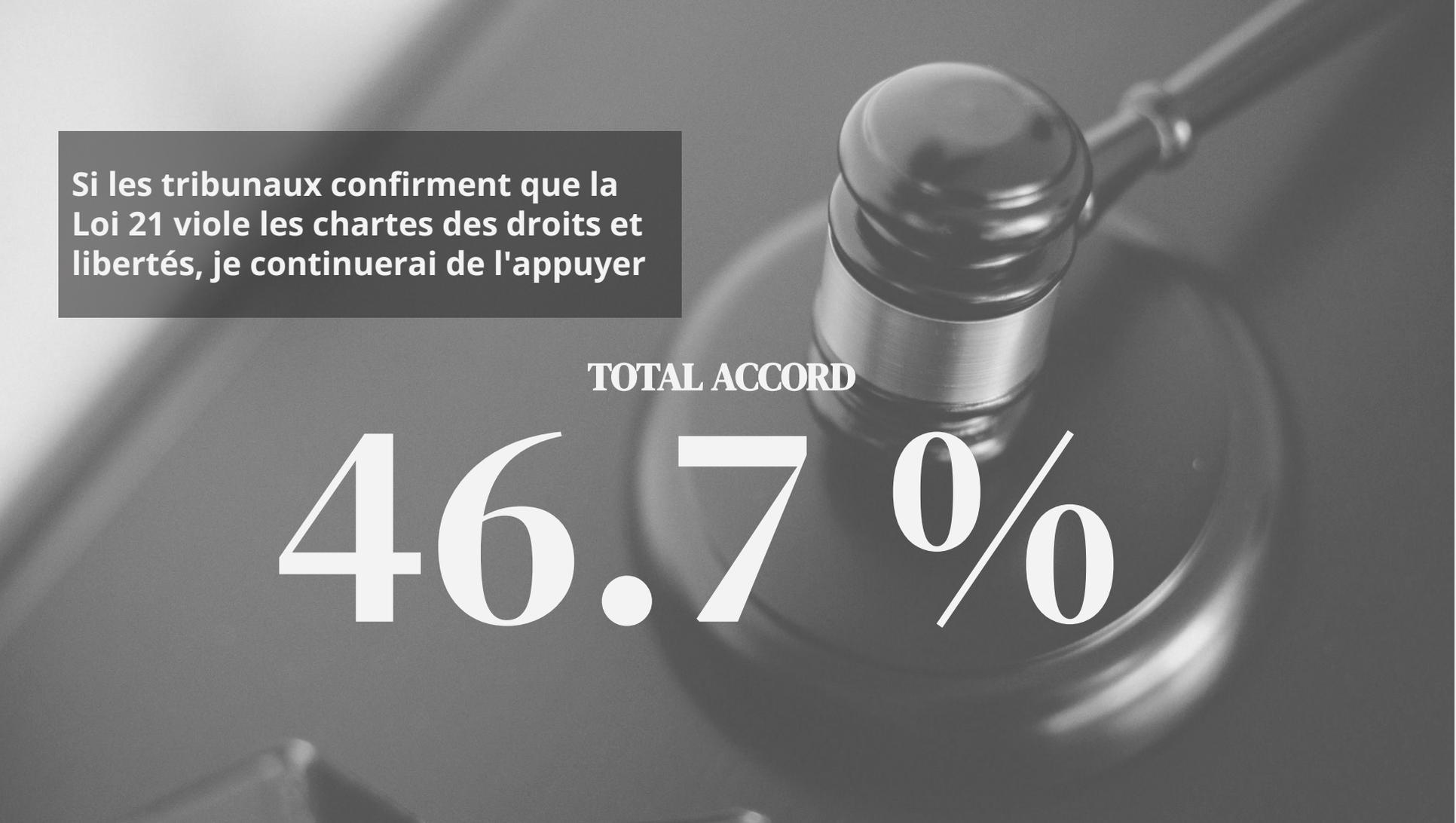
**Total Accord
64.5%**



Il est important que la Cour suprême émette un avis sur la question de savoir si la loi 21 est discriminatoire

Accord selon le genre





Si les tribunaux confirment que la
Loi 21 viole les chartes des droits et
libertés, je continuerai de l'appuyer

TOTAL ACCORD

46.7%



05 Destin &
Loyauté

DESTIN & LOYAUTÉ

« Au-delà de la simple question de la loi 21, c'est tout le débat sur la société distincte qui revient à l'avant-plan...« quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, le Québec est, aujourd'hui et pour toujours, une société distincte, libre et capable d'assumer son destin et son développement. »*

« Parce qu'au Québec, c'est comme ça qu'on vit. »

CE QUE RÉVÈLE L'ENQUÊTE

Dans la mesure où la loi 21 est liée par ses partisan.e.s à la réalisation du destin du Québec, certain.e.s perçoivent toute opposition à celle-ci comme un signe de **déloyauté** envers la société québécoise. **Le fait que plus de 30 % de la population québécoise identifient le désaccord avec la loi à la déloyauté** est une tendance à surveiller à un moment où l'importance de la liberté d'expression est au premier plan du discours public. Le fait de dépeindre les opposant.e.s comme étant contre le Québec **fait obstacle au dialogue et à la recherche d'un consensus**. Il convient de noter que **dans les trois communautés religieuses minoritaires interrogées, on constate une détérioration de la volonté de s'exprimer librement en public** chez la majorité des répondant.e.s (à l'exception des hommes juifs qui ont néanmoins enregistré une baisse de 33 %).

Parmi les Québécois.es qui sont d'accord avec la loi en principe, le pourcentage de ceux et celles qui souhaitent la voir appliquée (entraînant **la perte d'un emploi**), n'est élevé que chez les partisan.e.s convaincus de la loi. Chez les partisan.e.s mitigés, le désir de voir la loi appliquée tombe à 30% et se situe dans la fourchette des 10% chez les opposant.e.s.

Enfin, il est intéressant de noter que malgré l'association de la loi avec l'inévitabilité et le destin, les Québécois.es sont conscients de la division qu'elle crée. Il y a presque **autant** de Québécois.es qui considèrent que la loi **divise** (55.9%) que de Québécois.es qui sont en faveur de la législation (63.7%). Même parmi les partisan.e.s convaincus, près de 40 % estiment que la loi est source de division. Les femmes sont plus sensibles que les hommes à ces divisions et à leurs impacts (voir le chapitre sur l'égalité). Dans le contexte de l'aversion connue de la population québécoise pour les clivages et les chicanes, cette reconnaissance va à l'encontre de l'affirmation largement répandue selon laquelle la loi fait l'objet d'un vaste consensus.

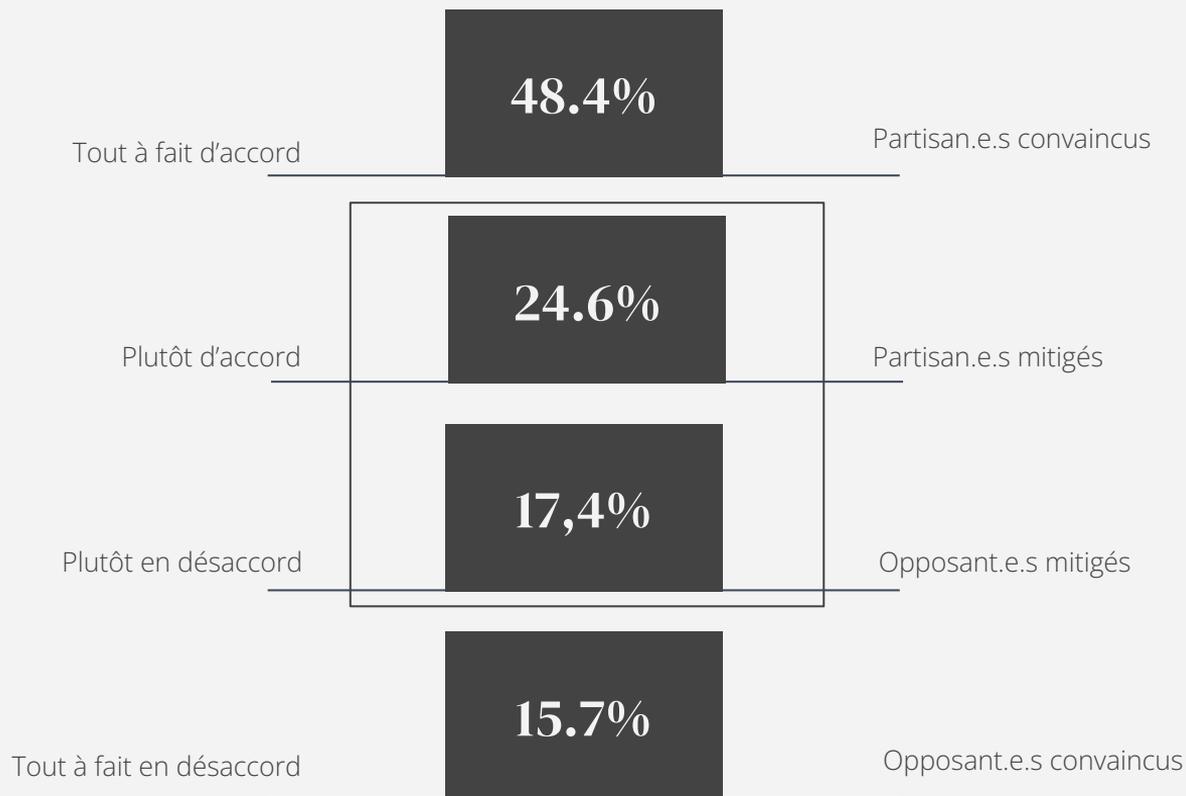
Ainsi, bien qu'il y ait des signes que la loi **polarise**, on observe également une certaine **réticence à voir la loi appliquée** et des indications d'une prise de **conscience de la division engendrée** par la loi.

Les opposants à la loi 21 qui vivent au Québec ne sont pas des Québécois.es "loyaux"

Total Accord
31.1 %

Accord selon l'appui à la loi 21

Indice de polarisation : ½ des Québécois.es et près de la moitié des partisan.e.s de la loi 21 sont prêts à voir l'appui à la loi comme une marque de loyauté envers la société québécoise, ce qui délégitimise l'opposition et nuit à un dialogue ouvert.

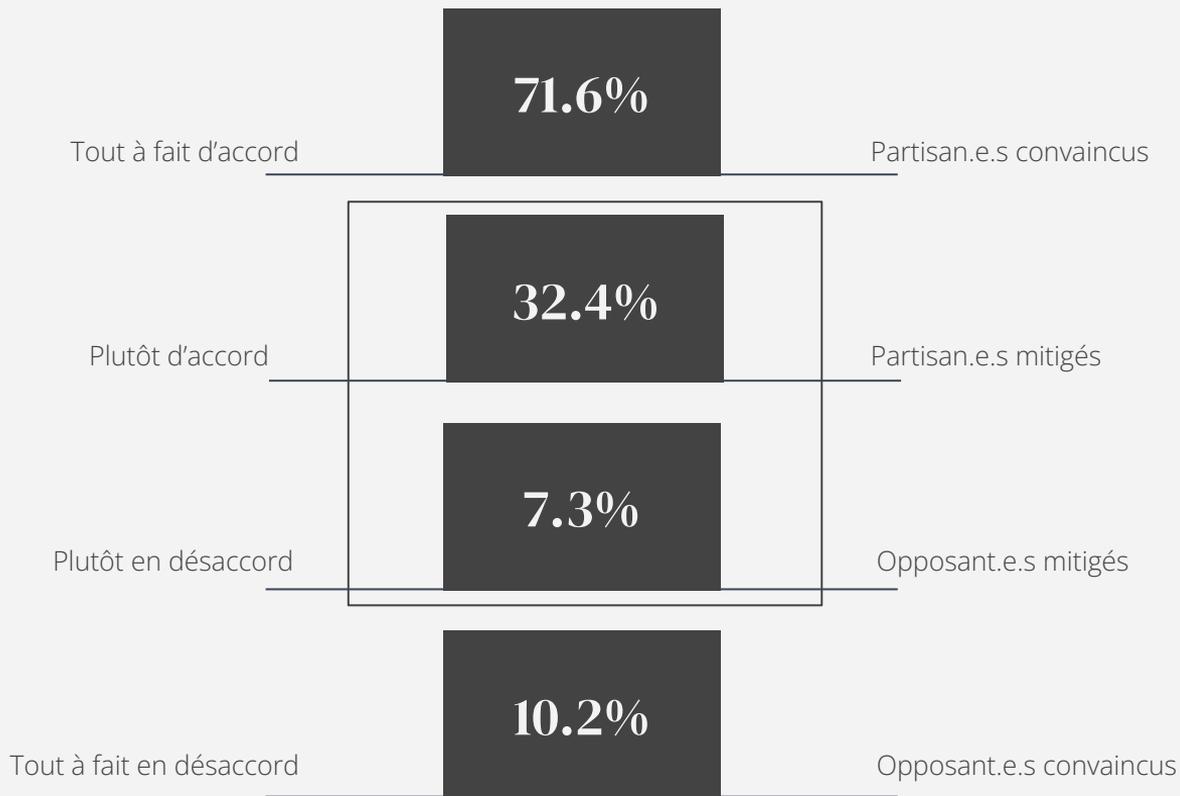


Tout fonctionnaire qui ne se conforme pas à la loi 21 devrait perdre son emploi

Total Accord
39.2 %

Accord selon l'appui à la loi

Si les partisan.e.s convaincus sont largement favorables à la mise en œuvre de la loi, tous les autres groupes semblent réticents à l'idée de voir des personnes perdre leur emploi en raison de la législation.

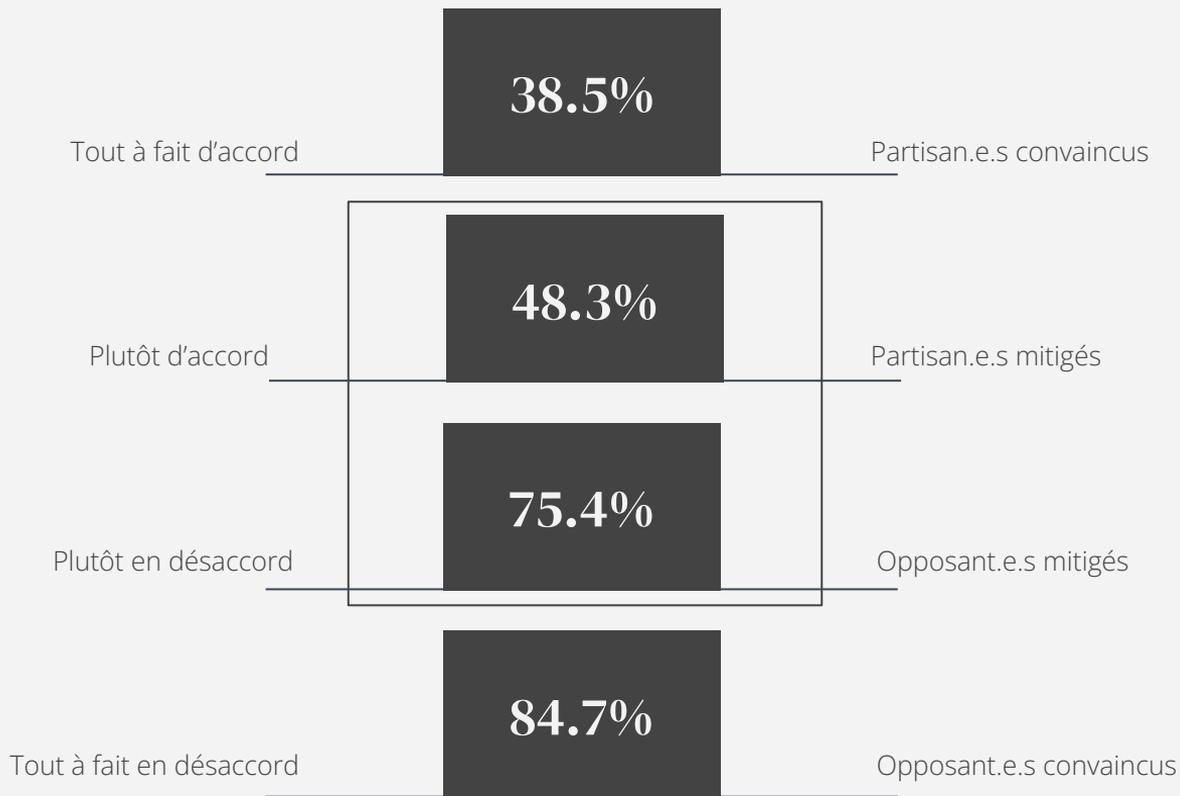


La loi 21 divise les
Québécois

Total Accord
55.9 %

Accord selon l'appui à la loi

Bien que la loi soit liée au destin du Québec, une majorité de Québécois.es sont conscients que la loi crée des divisions. Ceci est révélateur pour une société souvent caractérisée pour son aversion aux “chicanes” .



A low-angle, black and white photograph of several skyscrapers reaching towards a dark, cloudy sky. The perspective is from the ground looking up, creating a sense of height and scale. A white rectangular frame is superimposed over the center of the image, containing text.

**Harmonie
sociale &
Modération**

06

HARMONIE SOCIALE

« La loi 21 va contribuer à la
paix sociale »

MODÉRATION

« Certains vont dire qu'on va trop loin et d'autres vont
dire qu'on ne va pas assez loin, mais en réalité, ce projet
de loi est modéré comme le sont les Québécois »

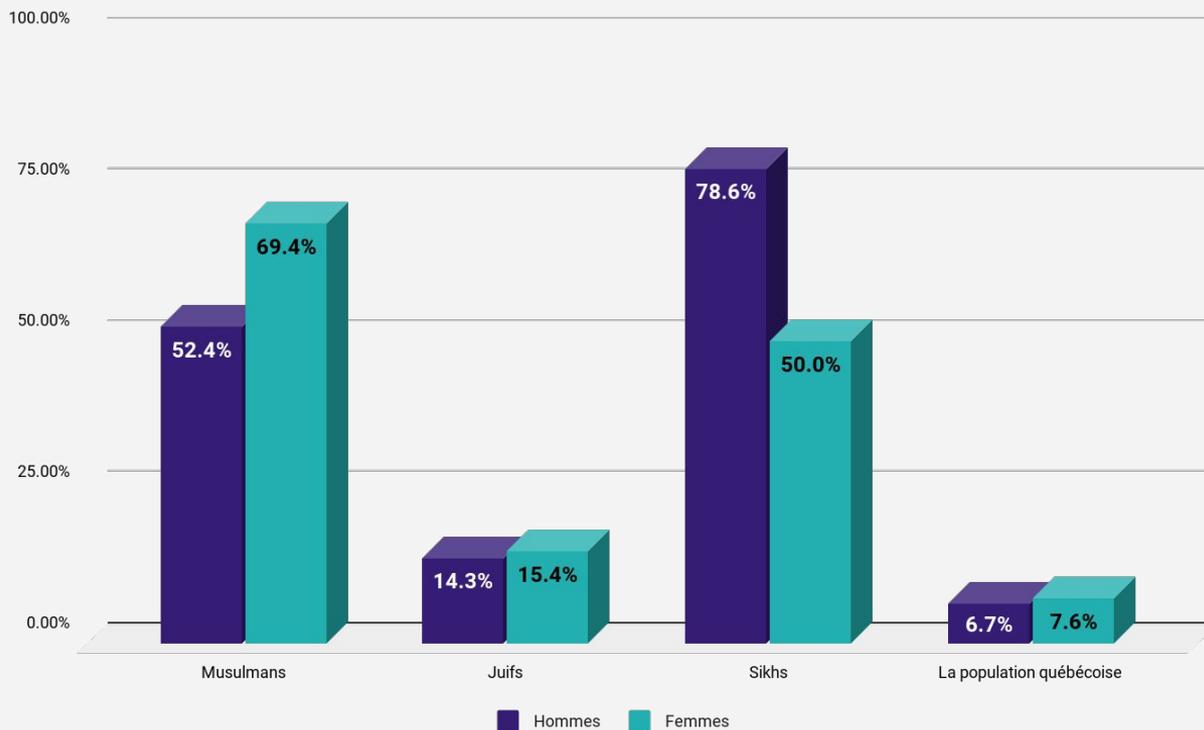
CE QUE RÉVÈLE L'ENQUÊTE

Conçue pour mettre un terme à un débat de près de 20 ans sur les accommodements religieux, la loi 21 est censée répondre aux préoccupations concernant la place de la religion dans la société québécoise et donc favoriser l'**harmonie sociale**. La **modération** de la loi par rapport à des mesures comparables mises en œuvre dans d'autres pays, notamment en France, est louée comme faisant partie de ce qui rend la loi typiquement "québécoise". Cependant, ceux qui attribuent ces qualités à la loi 21 tiennent pour acquis que ce qui est en jeu ici est un débat interne qui ne concerne que la population majoritaire.

Cette étude montre que pour la plupart des membres des communautés religieuses minoritaires interrogés, la vie au Québec depuis l'adoption de la loi 21 est nettement moins paisible et moins harmonieuse. Notre évaluation de l'hospitalité du climat au Québec pour ceux et celles qui s'identifient comme musulman.e.s, juifs-juives et sikh.e.s révèle des **impacts négatifs de grande ampleur, perturbateurs et graves**, atteignant des proportions systémiques qui ne sont pas modérées dans quatre dimensions importantes de la vie : **1. acceptabilité et acceptation ; 2. haine et sécurité ; 3. citoyenneté ; 4. épanouissement, bien-être et espoir.**

Est-ce que vous, des membres de votre famille ou ami(e)s ont été affectés par la Loi 21 ?

En faisant état des impacts de la loi 21 au sein de leur entourage, les répondant.e.s juifs estiment les effets au double de ceux constatés au sein de la population générale. La moitié des hommes musulmans et des femmes sikhs observent les retombées de la loi au sein de leurs milieux. Les femmes musulmanes et les hommes sikhs sont les plus fortement touchés avec des taux approchant et dépassant 75%.



Perceptions et expériences du climat québécois chez les musulman.e.s, les juifs-juives et les sikh.e.s

1. Acceptabilité et Acceptation

Mesure les niveaux de préjugés et de discrimination vécus et l'évolution du sentiment d'être accepté au sein de la société québécoise depuis la promulgation de la loi 21.

2. Haine et Sécurité

Mesure les niveaux d'exposition aux incidents/crimes haineux et l'évolution perçue des niveaux de sécurité personnelle au cours des trois dernières années.

3. Citoyenneté

Mesure les changements perçus concernant la volonté de participer à la vie sociale et politique et la volonté de s'exprimer librement en public au cours des trois dernières années.

4. Épanouissement, Bien Être et Espoir

Mesure les changements perçus au cours des 3 dernières années en matière de potentiel d'épanouissement et de réalisation d'objectifs, de santé mentale et d'espoir pour l'avenir des enfants.



Musulman.e.s

Profil démographique

Résumé de résultats

1. Acceptabilité and Acceptation
2. Haine & Sécurité
3. Citoyenneté
4. Épanouissement, Bien être et espoir

Diapo 49

Diapo 50

Diapos 51-54

Diapos 55-57

Diapos 58-60

Diapos 61-66



Musulman.e.s

Les Musulman.e.s au Québec comptent entre 320 000 et 330 000 personnes. Il s'agit de communautés majoritairement immigrantes dont les arrivées importantes ont été enregistrées dans les années 1990 et se sont accélérées au cours de la première décennie du XXI^e siècle. Il s'agit de communautés relativement jeunes avec un pourcentage élevé de jeunes enfants.

Profil démographique*

La population musulmane du Québec

2011:	243,430
2022:	320,000-330,000

Âge

Moins de 15 ans:	29.66%
De 25 à 54 ans:	50%

% d'immigrants	68.43%
Arrivée 1991-2000:	24.18%
Arrivée 2001-2011:	64.5%

*Les chiffres démographiques les plus récents de Statistique Canada pour les collectivités religieuses datent de 2011. Les valeurs actuelles sont basées sur des projections.



Musulman.e.s

Résumé de résultats

Les musulman.e.s en général sont fortement impactés dans les quatre dimensions de la vie étudiées, les **femmes musulmanes** l'étant davantage, faisant état d'une **stigmatisation sociale sévère**, d'une **injustice** dans leurs interactions avec ceux et celles qui exercent une autorité sur elles dans leur vie quotidienne et d'une **marginalisation** quant à leur acceptation en tant que membres à part entière de la société.

La moitié des hommes musulmans et plus des **deux tiers** des femmes musulmanes ont été **confrontés à des incidents et crimes haineux** et se sentent nettement **moins en sécurité** qu'il y a trois ans.

Des proportions similaires font état d'une **détérioration** de leur disposition à **participer à la vie sociale et politique**, et d'une **baisse** de leurs niveaux d'**épanouissement**, de **bien-être** et même d'**espoir pour leurs enfants**.



Musulman.e.s

1. Acceptabilité & Acceptation

Résumé. Tous les musulman.e.s rapportent des **niveaux élevés d'exposition aux propos préjudiciables** (hommes 38%, femmes 53%) et à la discrimination (hommes 38%, femmes 47.2%). Ceux-ci **dépassent même les taux répertoriés chez les Québécois.es des minorités visibles** (hommes 33,8%, femmes 29,6%) chez qui les hommes sont plus affectés que les femmes. Ces résultats se conjuguent à une détérioration au niveau du **sentiment d'acceptation au sein de la société québécoise depuis la promulgation de la loi 21** (Hommes 61,9%, Femmes 78,4%).

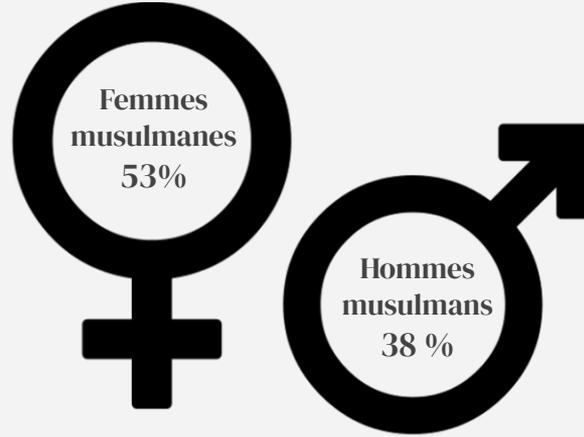
Les femmes sont nettement plus touchées que les hommes dans toutes ces dimensions, signalant ce qui s'apparente à une stigmatisation sociale sévère, des injustices dans leurs échanges avec ceux qui exercent une autorité sur elles dans leur vie quotidienne et une marginalisation quant à leur acceptation comme membres à part entière de la société.

“J’entends souvent ou à l’occasion des personnes de mon entourage tenir des propos préjudiciables à l’endroit des musulmans.”

“Collègues: tu travailles à Revenu Québec, tu vas bientôt perdre ton emploi. Tu ne devrais pas mettre de hijab pour venir travailler. Pourquoi tu mets ce foulard...”

“Ces Musulmanes avec torchon sur la tête, si elles ne sont pas capables de s’intégrer qu’elles retournent dans leur pays.”

“Une amie québécoise que je connais depuis longtemps a dit que la loi était nécessaire et que nous devons enlever nos voiles, nous les musulmanes, pour travailler dans tout ce qui est public- nous Québécois nous sommes battus pour exclure la religion des services publics, etc.”



QUI?

Collègues
Ami.e.s
Famille
Étrangers
Médias
Voisin.e.s
Gouvernement

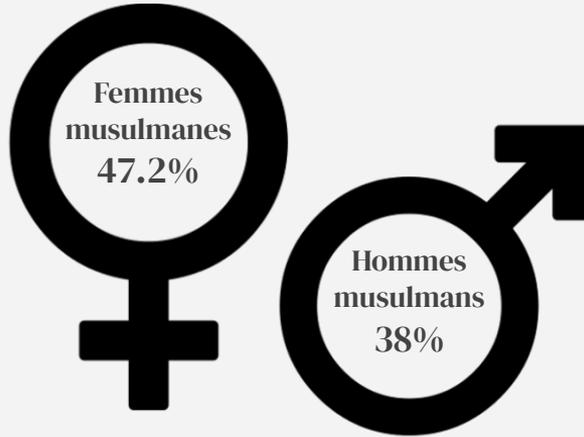
QUOI?

Hijab
Retourne
Soumise
Terroriste
Arriéré
Envahissant
Stéréotypes

“Il y’a des musulmans terroristes...femmes musulmanes sont soumises....vous jeûnez le mois de Ramadan puis vous mangez comme des porcs le soir.”

“J’ai été traité(e) injustement par une personne en position d’autorité (agent de police/ élu/ prestataire de soins de santé/ employeur/ professeur ou enseignant) en raison de mon identité raciale, ethnique ou religieuse”

QUI?
Police
Professeur.e.s
Superviseur.e.s
Collègues
Patron.nes
Fournisseurs de Service
Agent.e.s des douanes



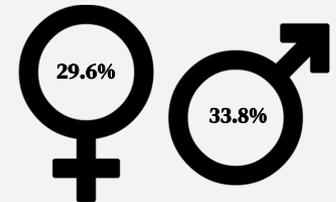
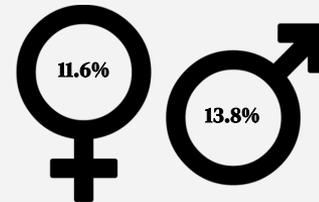
“Au renouvellement de ma carte d’assurance maladie la madame voulait que j’enlève mon foulard lors de la prise de photo j’ai refusée et la madame était furieuse.”

“Une policière à Québec m’a traité de sale immigrant.”

“Un enseignant qui racontait en classe des anecdotes dénigrantes sur ma religion et me sollicite pour les confirmer devant les autres.”

La population québécoise

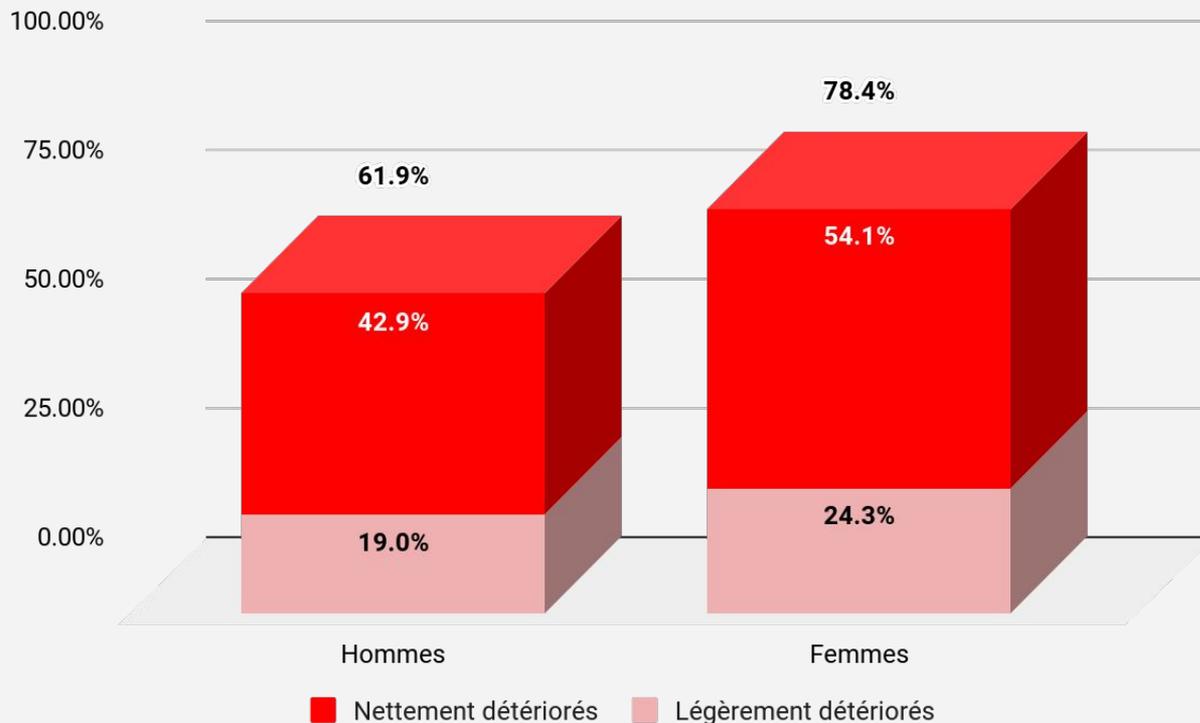
Membres des minorités visibles



Changement au cours des trois dernières années

Mon sentiment d'être accepté comme membre à part entière de la société québécoise

Les hommes et les femmes musulman.e.s notent une détérioration importante au niveau de leur sentiment d'acceptation en tant que membres à part entière de la société québécoise. Deux tiers des hommes musulmans estiment que leur sentiment d'être accepté s'est détérioré depuis la promulgation de la loi 21. Presque autant de femmes (57%) signalent une **nette** détérioration de leur acceptation, la dégradation totale dépassant 80%.





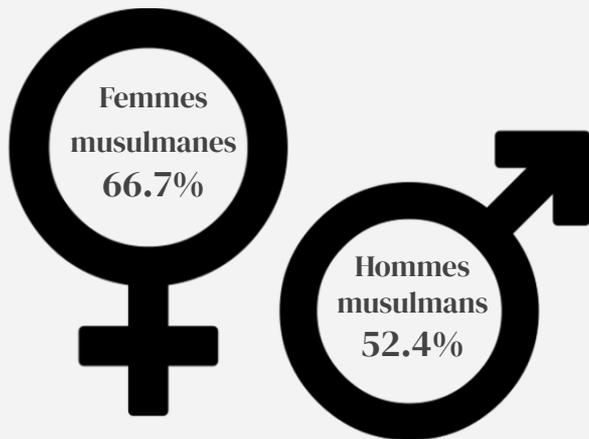
Musulman.e.s

2. Haine et Sécurité

Résumé : Les niveaux **d'exposition aux incidents et aux crimes haineux** chez les musulmans, et encore plus chez les musulmanes (hommes 52,4 %, femmes 66,7 %), représentent presque **le triple de ceux observés au sein la population en général** (hommes 21,3 %, femmes 18,1 %) et presque le double de ceux vécus par les Québécois.es des minorités visibles (hommes 42,3 %, femmes 36,4 %).

La détérioration du sentiment de sécurité en public au cours des trois dernières années est frappante, se situant à environ 2/3 pour les hommes musulmans et atteignant **plus de 70% pour les femmes musulmanes**. Les hommes musulmans, et en particulier les femmes, subissent des attaques dirigées contre leur identité en tant que musulman.e.s et se sentent de ce fait nettement moins en sécurité.

“J’ai été victime et/ou témoin d’un incident haineux et/ou d’un crime haineux.”



“Le hijab de mon amie a été arraché dans le métro.”

“En bus, une personne nous a craché dessus.”

“À l’annonce de la loi 21, un homme du bus dit que j’allais devoir enlever mon foulard.”

“Avec ma petite fille de 3 ans, je revenais de la garderie à pied. Un jeune homme a tenté de nous écraser volontairement avec un gros pick up.”

“Retourne dans ton pays”,
“Enlève ce truc là de ta tête”,
“Langue de marde, tokébecicitte, c’t’en français icitte.”

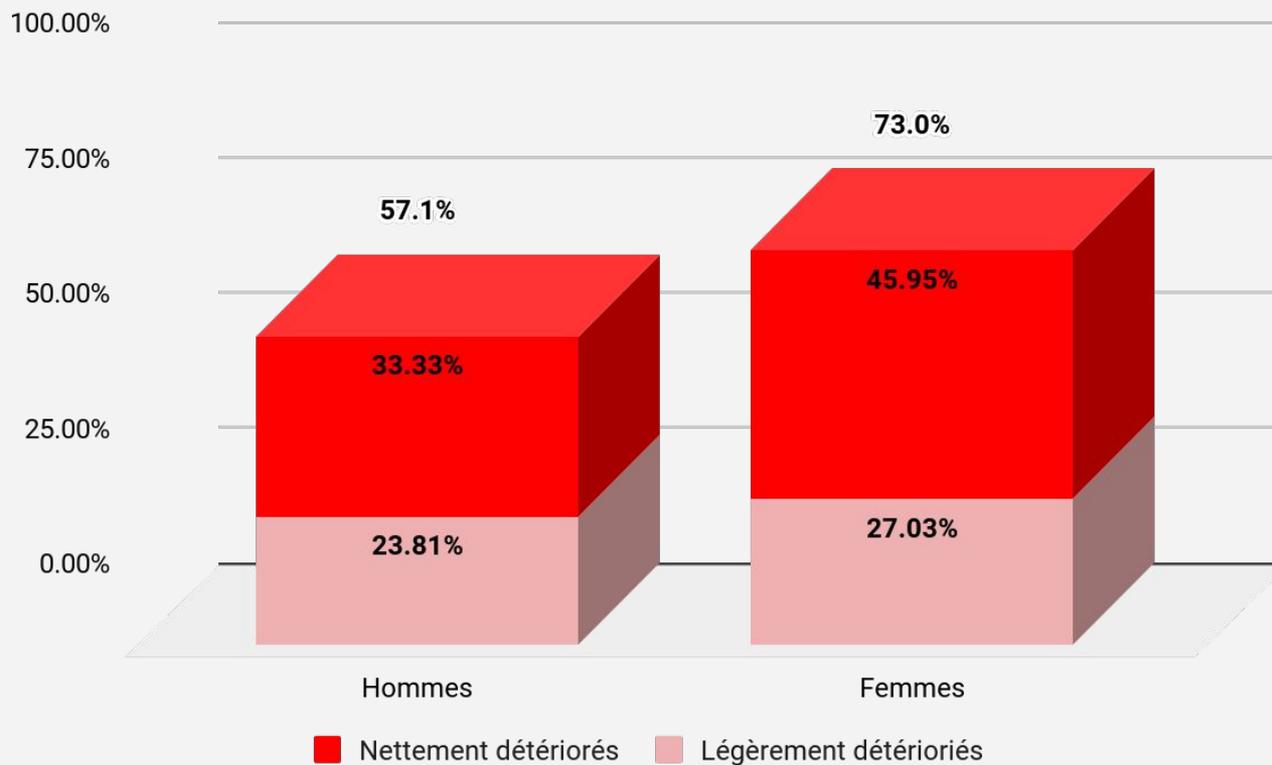
“J’ai été attaquée par un homme qui m’a insulté dans un un centre d’achat et qui m’a menacé de mort avec des propos racistes.”

QUOI?
Manque de respect
Insultes
Injures raciales
Actes d’agression
Menaces
Violence



Changement au cours des trois dernières années

Mon niveau de confort concernant ma sécurité dans les espaces publics





Musulman.e.s

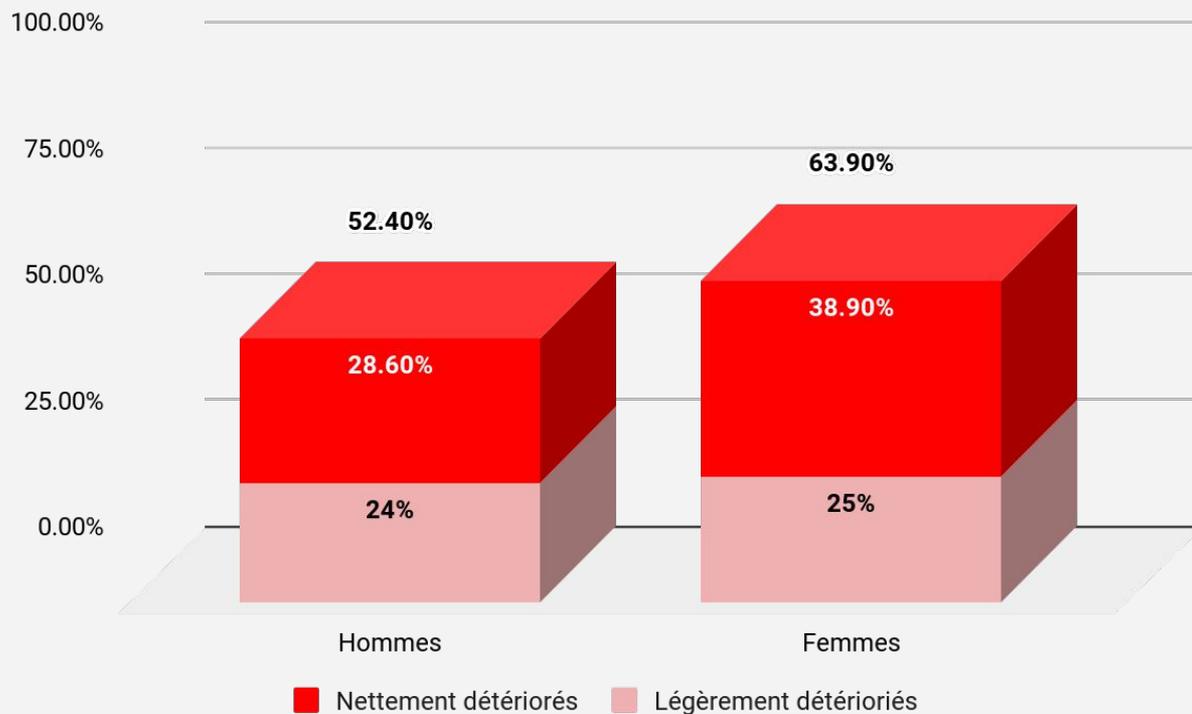
3. Citoyenneté

Résumé. Les musulman.e.s font état de taux élevés de détérioration de leur **volonté de participer à la vie sociale et politique** (près de la moitié des hommes musulmans et $\frac{2}{3}$ des femmes musulmanes) et de leur capacité de s'exprimer librement en public (hommes 55%, femmes 56,7%). Les **femmes musulmanes sont touchées à des taux plus élevés que les hommes** et le pourcentage de celles qui signalent une aggravation marquée dans ces dimensions est exceptionnellement élevé.

La loi 21 vise à définir des règles de bonne citoyenneté, mais dans le climat actuel les musulman.e.s dans leur ensemble sont beaucoup moins disposés à s'engager dans le processus social et politique. Une réflexion s'impose sur le fait qu'une loi **conçue pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes semble miner** la volonté de certaines femmes québécoises de participer au processus démocratique.

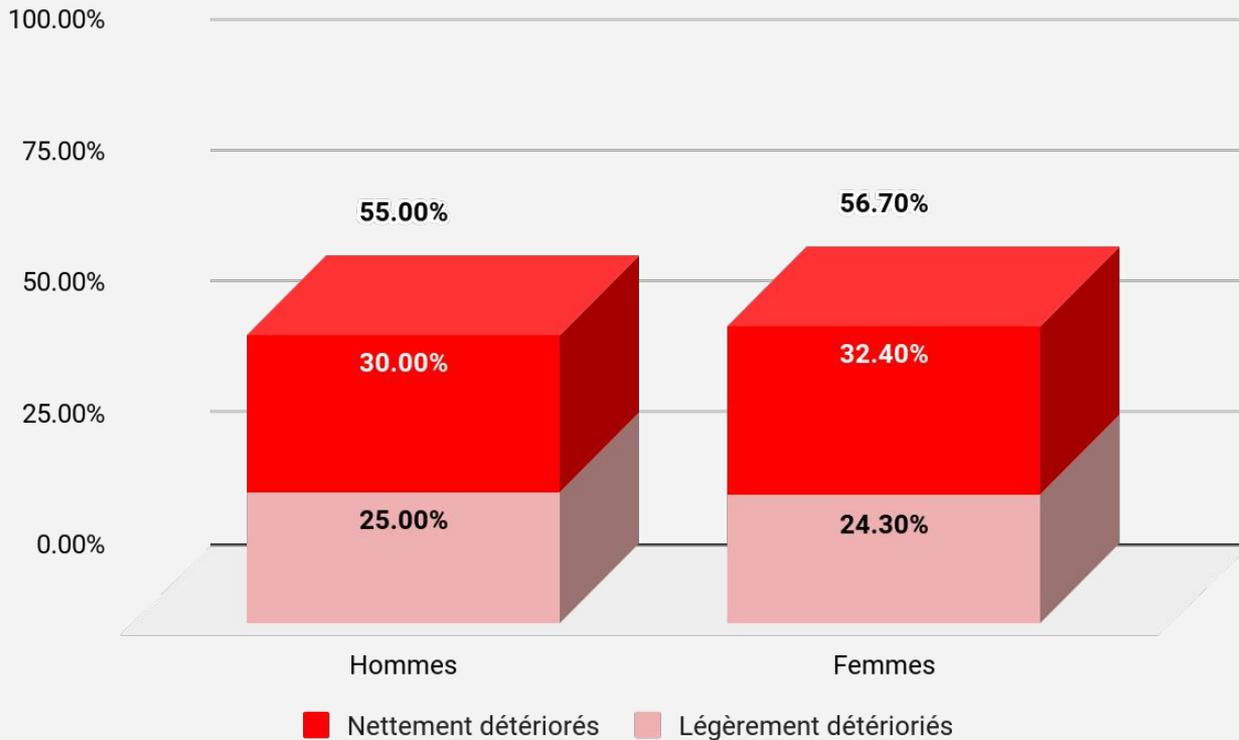
Changement au cours des trois dernières années

Ma volonté de participer à la vie sociale et politique



Changement au cours des trois dernières années

Ma volonté de m'exprimer librement en public





Musulman.e.s

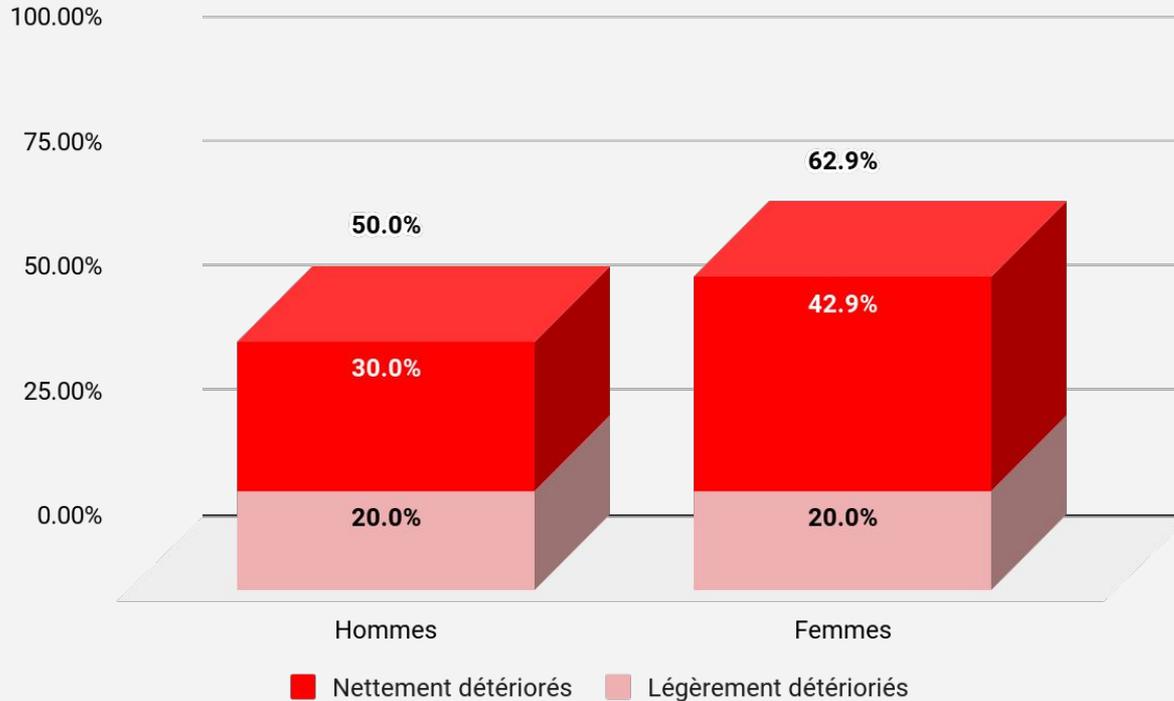
4. Épanouissement, Bien être et espoir

Résumé. Les musulman.e.s signalent une baisse des indicateurs mesurant les sentiments d'épanouissement, de bien-être et même d'espoir pour l'avenir de leurs enfants. 50 % des hommes musulmans témoignent d'une dégradation au niveau de leur capacité de s'épanouir et de réaliser leurs objectifs ainsi qu'au niveau de l'état de leur santé mentale, tandis que **ces dimensions se sont détériorées pour 2/3 des femmes musulmanes**. Le déclin de l'espoir pour la prochaine génération est particulièrement élevé, puisque 70% des hommes musulmans et plus de **80% des femmes musulmanes** ont enregistré un fléchissement à cet égard au cours des trois dernières années. Un grand pourcentage d'entre eux ont qualifié cette baisse de forte plutôt que de modérée.

Les deux dernières diapositives de cette série portent sur les écarts d'expérience selon le port ou non de signes religieux et selon le statut d'immigration. Si les taux de déclin des indicateurs d'acceptation, de sécurité, d'épanouissement et d'espoir sont, comme on pouvait s'y attendre, plus élevés pour les musulman.e.s qui sont immigrant.e.s et qui portent régulièrement des signes religieux, les impacts sont néanmoins **importants chez les musulman.e.s qui ne sont pas personnellement touchés par les restrictions imposées par la loi 21 et qui sont nés au Canada**. Le déclin de l'hospitalité du climat québécois se fait donc sentir dans l'ensemble des communautés musulmanes.

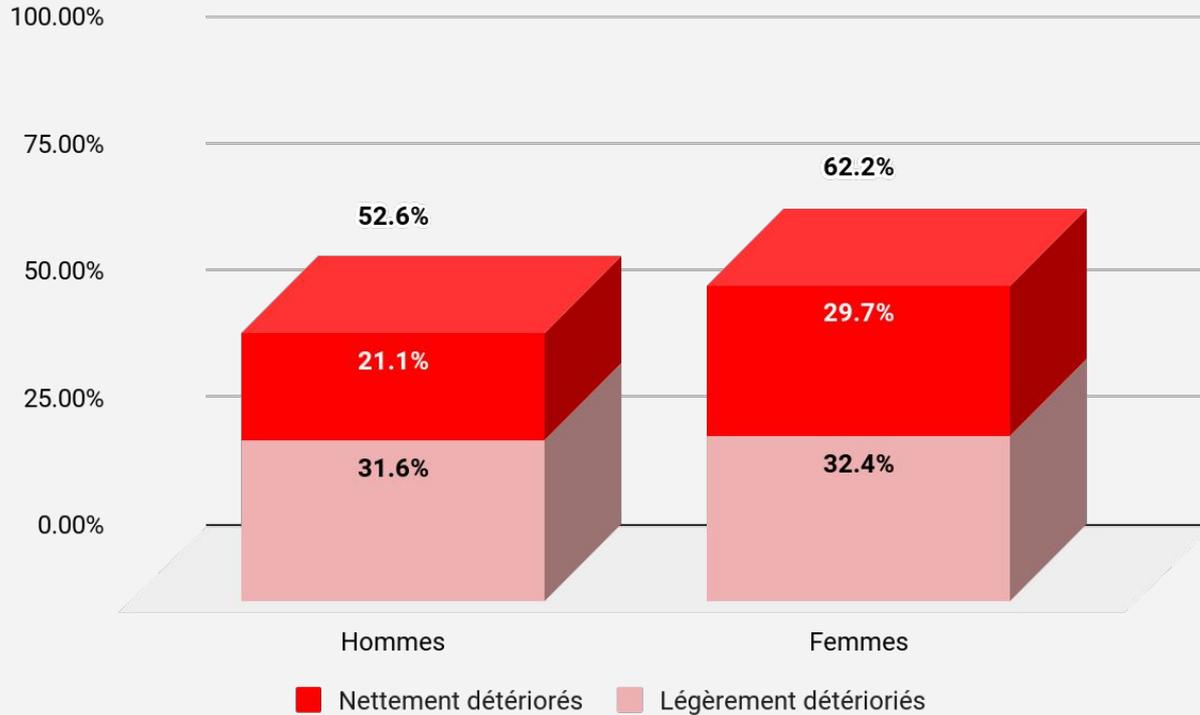
Changement au cours des trois dernières années

Ma capacité de m'épanouir et de réaliser mes projets et aspirations pour l'avenir



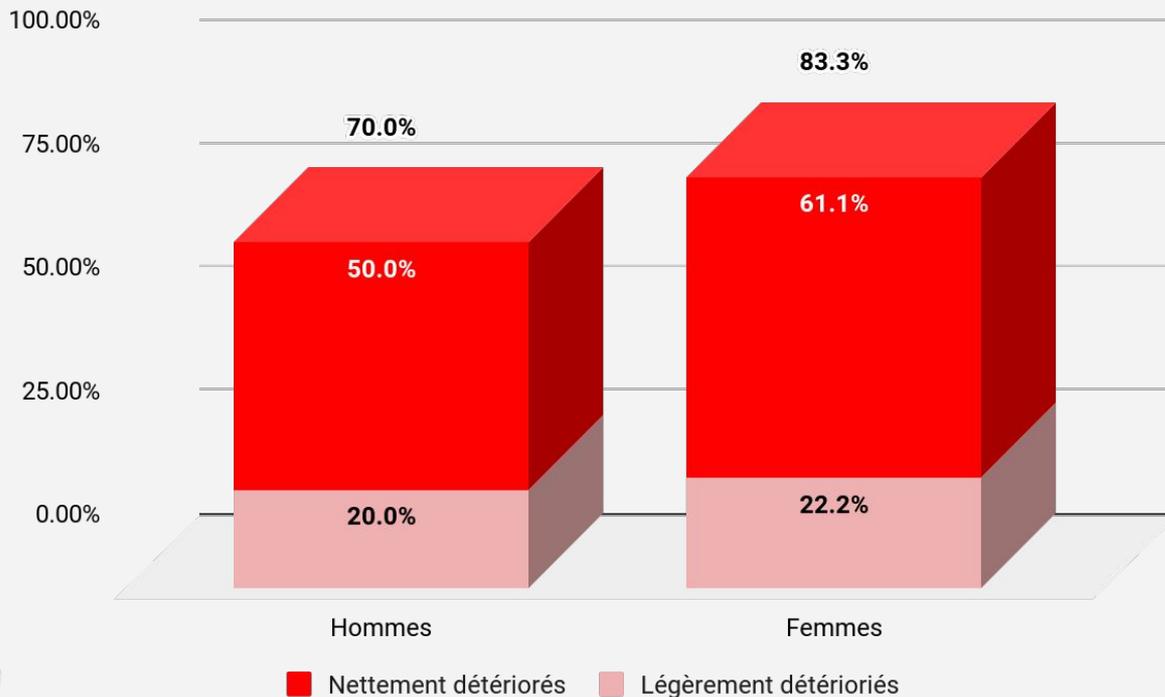
Changement au cours des trois dernières années

Ma santé mentale

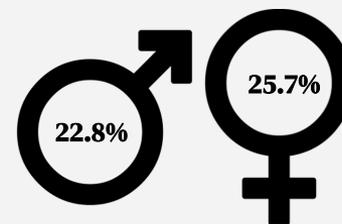


Changement au cours des trois dernières années

Ma confiance concernant l'avenir de mes enfants



Les Québécois.es
en général



Détérioration du climat social

Disparités entre musulman.e.s qui portent des signes religieux et ceux qui n'en portent pas

Si les niveaux d'acceptation, de sécurité, d'engagement et d'espoir se sont davantage détériorés chez les musulman.e.s qui portent des signes religieux, les niveaux de détérioration restent élevés même chez les musulman.e.s qui ne portent jamais de signes religieux. Le sentiment de stigmatisation identitaire s'étend à l'ensemble de la communauté.

Détérioration signalée par les musulman.e.s au cours des 3 dernières années	Je porte un signe religieux	
	Souvent	Jamais
Mon sentiment d'être accepté comme membre à part entière de la société québécoise	86.20%	58.80%
Mon niveau de confort concernant ma sécurité dans les espaces publics	82.80%	50%
Ma volonté de participer à la vie sociale et politique	72.40%	43.80%
Ma capacité de m'épanouir et de réaliser mes projets et aspirations pour l'avenir	70%	41.20%
Ma confiance concernant l'avenir de mes enfants	89.70%	62.50%

Détérioration du climat social

Disparités entre musulman.e.s nés au Canada et Immigrant.e.s

Si les niveaux d'acceptation, de sécurité, d'engagement et d'espoir pour le présent et pour l'avenir se sont davantage détériorés chez les musulman.e.s nés à l'étranger, ceux et celles nés au Canada enregistrent néanmoins une détérioration importante pour ces dimensions de la vie. Les immigrant.e.s se sentent nettement moins en sécurité et moins en mesure de s'épanouir. Les changements concernant l'espoir pour la prochaine génération sont pratiquement identiques pour les deux groupes.

Détérioration signalée par les musulman.e.s au cours des 3 dernières années	Je suis né(e) au Canada	
	OUI	NON
Mon sentiment d'être accepté comme membre à part entière de la société québécoise	69.20%	77.30%
Mon niveau de confort concernant ma sécurité dans les espaces publics	53.80%	71%
Ma volonté de participer à la vie sociale et politique	50.00%	60.00%
Ma capacité de m'épanouir et de réaliser mes projets et aspirations pour l'avenir	41%	60.00%
Ma confiance concernant l'avenir de mes enfants	75.00%	77.80%



Juifs-Juives

Profil démographique

Résumé de résultats

1. Acceptabilité and Acceptation
2. Haine & Sécurité
3. Citoyenneté
4. Épanouissement, Bien être et espoir

Diapo 68

Diapo 69

Diapos 70-74

Diapos 75-77

Diapos 78-79

Diapos 80-81



Juifs-Juives

Les Juifs et Juives au Québec comptent entre 83 000 et 87 000 personnes. Les communautés juives du Québec sont majoritairement nées au Canada et sont les plus anciennes des trois groupes interrogés, avec une histoire plusieurs fois centenaire et une forte présence organisationnelle et institutionnelle dans la province.

Profil démographique*

La population juive du Québec

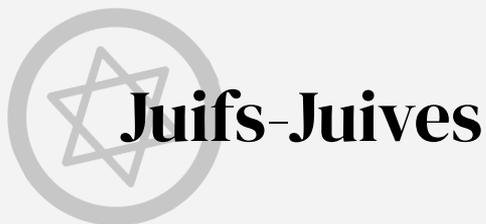
2011:	85,105
2022:	83,000-87,000

Âge

Moins de 15 ans:	19.12%
De 25 à 54 ans:	31.2%

% d'immigrants	30.10%
Arrivée avant 1971:	37.26%
Arrivée 2001-2011:	17.47%

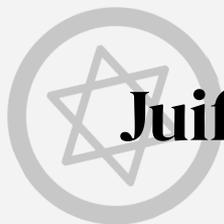
*Les chiffres démographiques les plus récents de Statistique Canada pour les collectivités religieuses datent de 2011. Les valeurs actuelles reposent sur des projections.



Résumé des résultats

Bien que les répondant.e.s juifs interrogés semblent être moins affectés sur le plan personnel que les musulman.e.s et les sikh.e.s, les résultats montrent que **les juifs et juives au Québec se sentent moins acceptés et moins optimistes pour l'avenir de la prochaine génération qu'il y a trois ans**. Plusieurs répondant.e.s ont fait allusion au fait d'être soumis à des tropes antisémites de longue date.

Dans l'enquête, les niveaux de discrimination vécus par les hommes juifs (25%) sont **presque le double de ceux rapportés par l'ensemble des Québécois.es** (13,8%) et la moitié des hommes juifs interrogés ont déclaré avoir ressenti le besoin de se cacher pour éviter la discrimination. Le même pourcentage a confié avoir été exposé à des incidents et des crimes haineux. Deux tiers des répondant.e.s juifs ont dit se sentir discriminés par le gouvernement du Québec et une majorité d'hommes et de femmes se sentent moins acceptés au Québec qu'il y a trois ans. **La moitié des femmes juives et 1/3 des hommes juifs sont moins enclins à s'exprimer librement en public** et environ 2/3 des deux sexes sont moins optimistes concernant ce qui attend la génération de leurs enfants.



Juifs-Juives

1. Acceptabilité & Acceptation

Résumé. 33 % des femmes juives et 40 % des hommes juifs déclarent avoir été exposés à des propos préjudiciables. Les niveaux de discrimination subis par les hommes juifs (25 %) sont presque le double de ceux signalés par l'ensemble des Québécois.es (13,8 %). La moitié des hommes juifs interrogés ont admis avoir éprouvé le besoin de **cacher leur identité pour éviter la discrimination.**

La détérioration au cours des trois dernières années au niveau du sentiment d'être accepté comme membre à part entière de la société québécoise se situe autour de 60 %, tant pour les hommes que pour les femmes.

“J’entends souvent ou à l’occasion des personnes de mon entourage tenir des propos préjudiciables à l’endroit des juifs.”

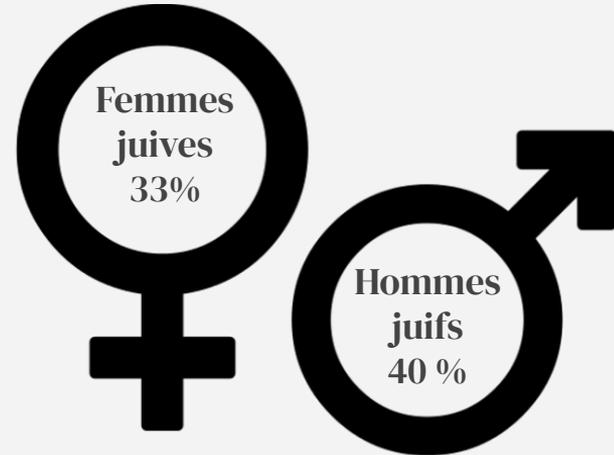
“Je reçois des commentaires tous les jours parce qu'apparemment beaucoup de francophones pensent que je devrais quitter mon pays d'origine parce qu'ils disent que mon français n'est pas assez bon. Des policiers et des pompiers m'ont raccroché au nez en cas d'urgence à cause de mon français et m'ont dit : "Rappelez quand vous pourrez parler correctement le français"

“Collègue faisant des remarques désobligeantes sur les Juifs en oubliant ma présence. Personnes faisant des remarques désobligeantes sur les musulmans”

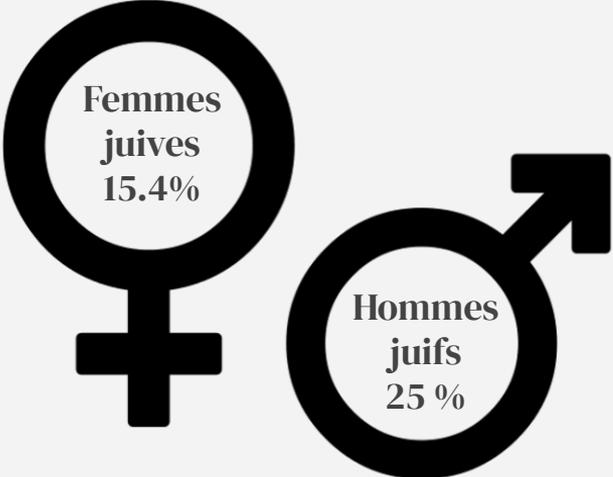
“Des amis dans mon quartier. Que les juifs sont riches, que les femmes musulmanes ne doivent pas porter de hijab, que les juifs et musulmans doivent s'adapter à la culture québécoise.”

WHO?

Collègues
Ami.e.s
Voisin.e.s
Fournisseurs de service
Famille
Connaissances
Pairs



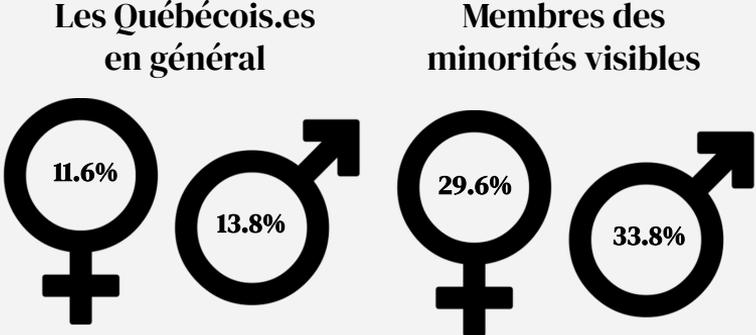
“J'ai été traité(e) injustement par une personne en position d'autorité (agent de police/ élu/ prestataire de soins de santé/ employeur/ professeur ou enseignant) en raison de mon identité raciale, ethnique ou religieuse”



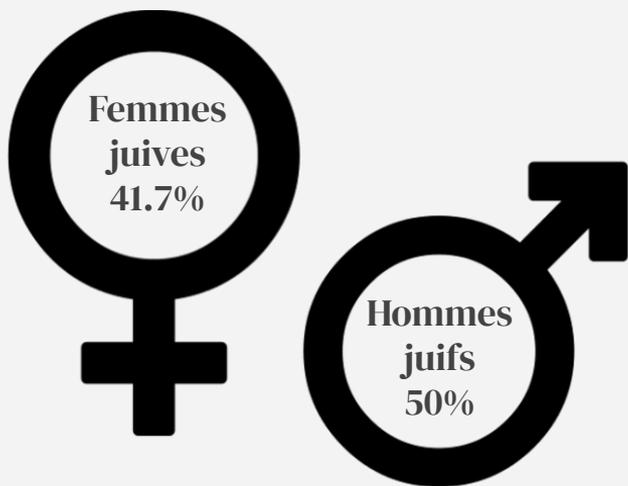
QUI?
Professeur.e.s
Police
Autorités
Employeur

“On ne m'a pas offert un emploi parce qu'on s'inquiétait de mon absence pendant le premier mois d'école en raison des fêtes religieuses.”

“Mon employeur m'a demandé d'enlever ma kippa alors que je travaillais comme étudiant en aumônerie multiconfessionnelle.”

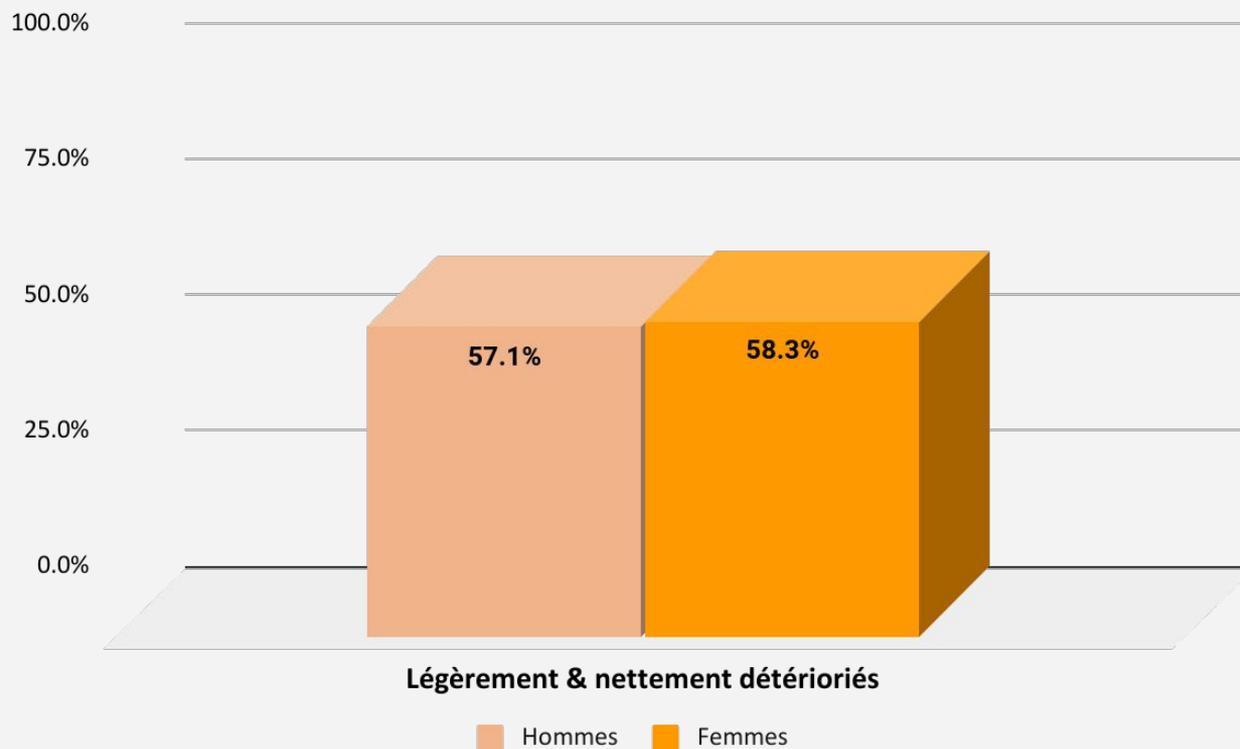


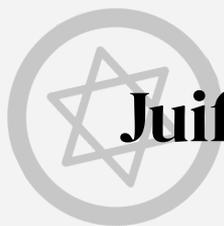
“J’éprouve souvent ou à l’occasion le besoin de cacher mon identité pour éviter toute discrimination.”



Changement au au cours des trois dernières années

Mon sentiment d'être accepté comme membre à part entière de la société québécoise





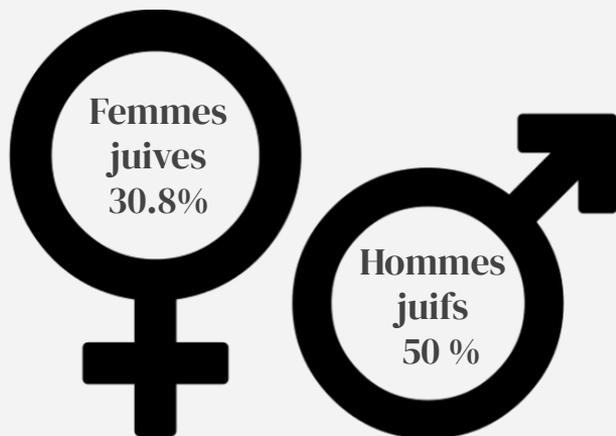
Juifs-Juives

2. Haine & Sécurité

Résumé. Les niveaux d'exposition aux incidents et aux crimes haineux chez les hommes juifs (50%) dépassent de plus de 10% ceux enregistrés chez les minorités visibles. Les $\frac{1}{3}$ des femmes juives répercutent également une exposition à la haine.

La détérioration enregistrée du sentiment de sécurité dans les lieux publics est supérieure à 40 % parmi les hommes (42,9 %) et se rapproche de la barre des 50 % chez les femmes (46,2 %).

“J’ai été victime et/ou témoin d’un incident haineux et/ou d’un crime haineux.”



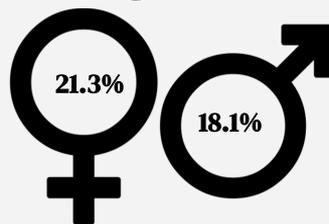
Quoi?
Injures
Insultes
Stigmatisation
Agressions
Graffiti

“On m'a traité de f*** juif parce que je ne voulais pas prêter de l'argent à quelqu'un.”

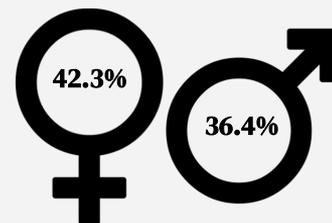
“Agressé verbalement dans le bus pour avoir discuté d'une fête religieuse avec un ami.”

“Graffitis antisémites sur le mur d'une synagogue.”

**Les Québécois.es
en général**

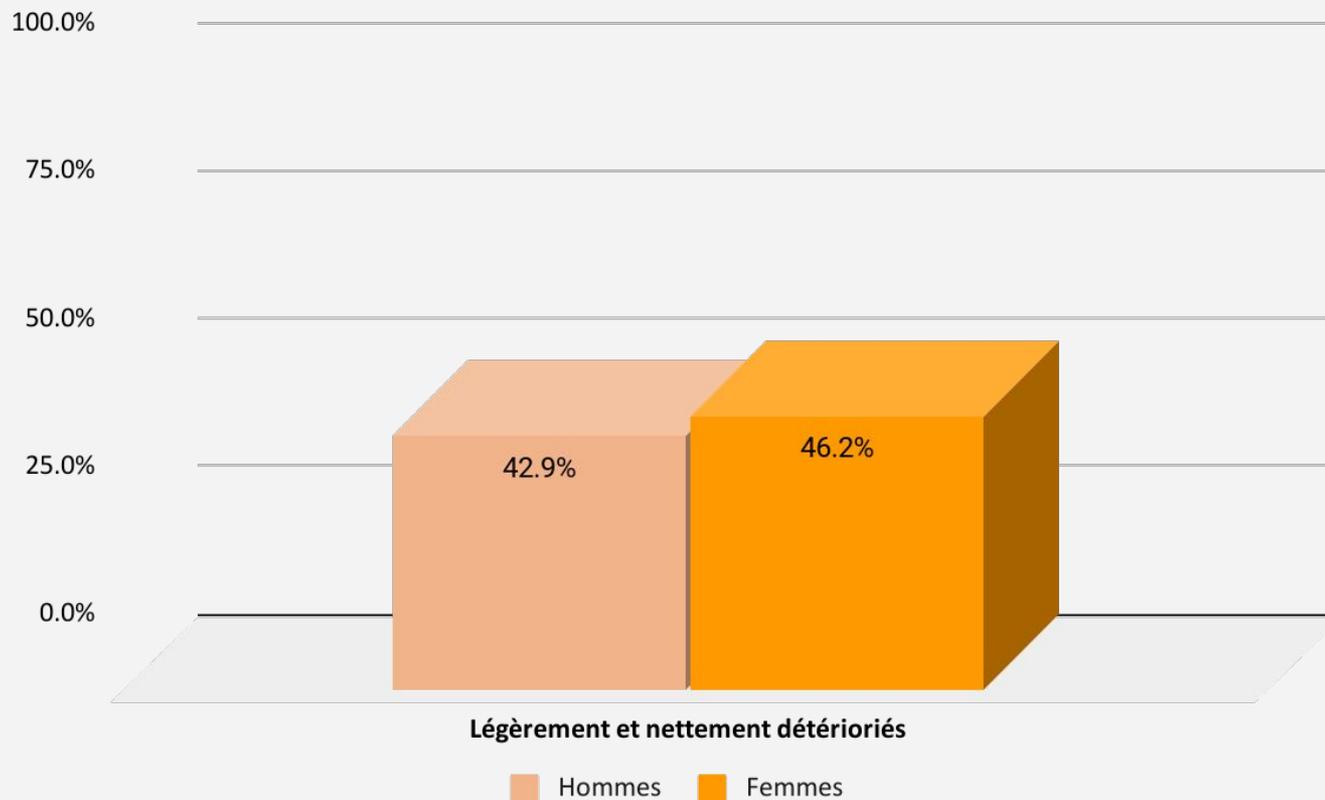


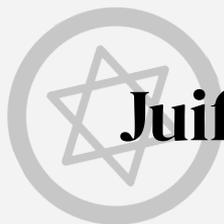
**Membres des
minorités visibles**



Changement au cours des trois dernières années

Mon niveau de confort concernant ma sécurité dans les espaces publics





Juifs-Juives

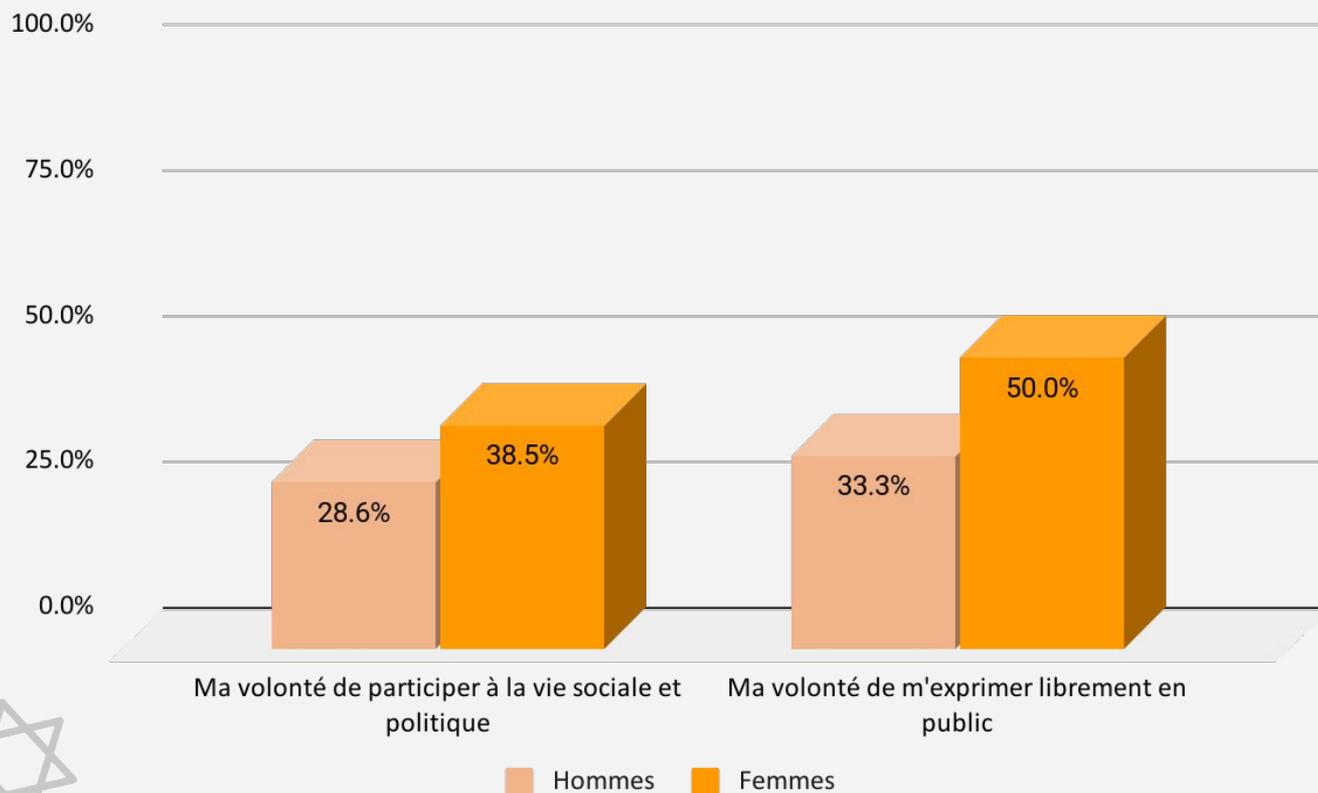
3. Citoyenneté

Résumé. Presque **40% des femmes juives se sentent moins enclines à participer à la vie sociale et politique** (ce taux est de 14,3% chez l'ensemble des femmes québécoises). Un tiers des hommes juifs et la moitié des femmes juives se sentent moins libres de s'exprimer publiquement (hommes québécois 11%, femmes québécoises 13,6%).

Bien que le déclin de ces indicateurs d'engagement dans le processus démocratique ne soit pas aussi marqué que celui constaté chez les répondant.e.s musulman.e.s, $\frac{2}{3}$ des répondant.e.s juifs ont exprimé se sentir discriminés par le gouvernement québécois.

Changement au cours des trois dernières années

Légèrement & nettement détériorés

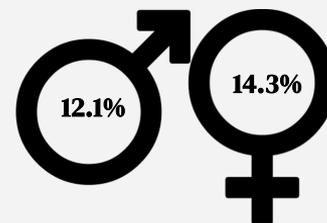


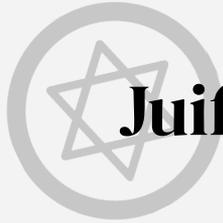
Je me suis senti(e) discriminé(e) et/ou exclu(e) par des commentaires, des déclarations ou des mesures mises en place par des représentants du gouvernement québécois.

Répondant.e.s juifs : 62%

Les Québécois.es en général

Changement volonté de participer à la vie sociale et politique





Juifs-Juives

4. Épanouissement, Bien être et Espoir

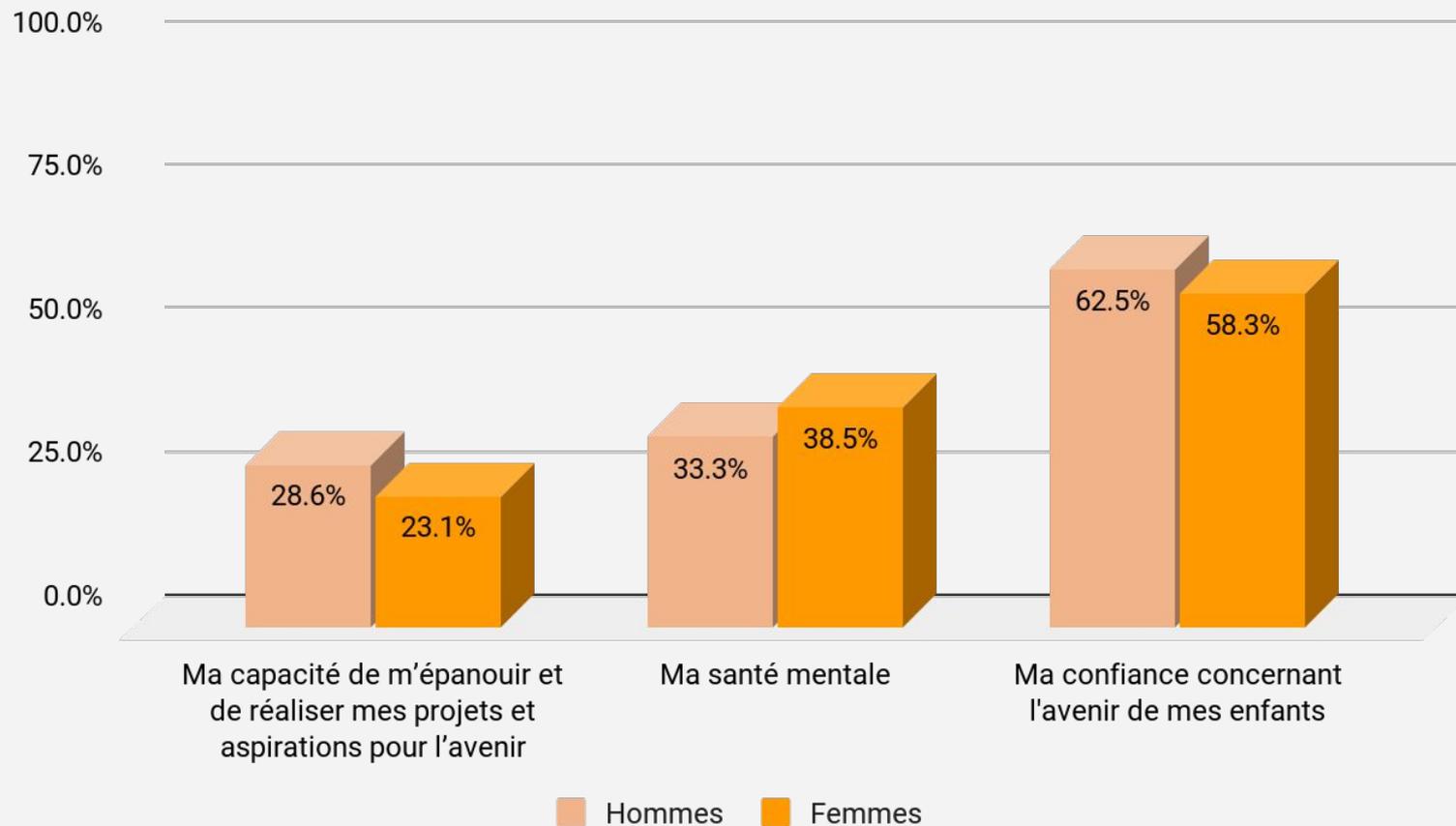
Résumé. Si la détérioration du potentiel d'épanouissement chez les hommes et les femmes des communautés juives (28,6 % par rapport à 23,1 %) peut sembler beaucoup plus faible que celle signalée chez les musulman.e.s, elle est néanmoins plus du double des pourcentages signalés par l'ensemble des Québécois.es (7,7 % et 10,9 %).

La détérioration de la santé mentale chez les répondant.e.s juifs (hommes, 33,3 % comparés aux femmes, 38,5 %) est également le triple des pourcentages rapportés par les hommes dans l'ensemble de la population québécoise (10,5 %) et plus du double de ceux signalés par les femmes québécoises (16,8 %).

Environ **2/3 des hommes et des femmes de confession juive déclarent ressentir une détérioration au niveau de leurs attentes quant à l'avenir de leurs enfants.**

Changement au cours des trois dernières années

Légèrement & nettement détériorés





Profil démographique

Résumé de résultats

1. Acceptabilité and Acceptation
2. Haine & Sécurité
3. Citoyenneté
4. Épanouissement, Bien être et espoir

Diapo 83

Diapo 84

Diapos 85-88

Diapos 89-91

Diapos 92-3

Diapos 94-5



Les Sikhs au Québec comptent entre 10 000 et 10 500 personnes et sont donc le plus petit groupe des communautés étudiées. Il s'agit de communautés majoritairement immigrantes avec des arrivées importantes au cours de la dernière décennie du 20e siècle et de la première décennie du 21e siècle. Il s'agit de communautés relativement jeunes.

Profil démographique*

La population sikhe du Québec

2011:	9,275
2022:	10,000-10,500

Âge

Moins de 15 ans:	19.35%
De 25 à 54 ans:	46.9%

% d'immigrants	65.23%
Arrivée 1991-2000:	32.56%
Arrivée 2001-2011:	44.71%

*Les chiffres démographiques les plus récents de Statistique Canada pour les collectivités religieuses datent de 2011. Les valeurs actuelles sont basées sur des projections.



Résumé des résultats

Les deux tiers des hommes sikhs et près des deux tiers des femmes sikhes ont été victimes de discrimination dans leurs interactions quotidiennes au travail, à l'école, lorsqu'ils reçoivent des services ou dans leurs interactions avec les autorités coercitives. Les trois quarts des femmes sikhes et plus de 80 % des hommes sikhs signalent une détérioration de leur sentiment d'acceptation au sein de la société québécoise.

La moitié des femmes sikhes et les 2/3 des hommes sikhs rapportent être exposés à des incidents haineux et plus des 2/3 des deux sexes se sentent moins en sécurité qu'il y a trois ans.

Les pourcentages d'hommes et de femmes qui se sentent moins enclins à participer au processus démocratique et qui enregistrent une détérioration de leur sentiment d'épanouissement, de bien-être et d'espoir pour la génération de leurs enfants varient entre 62% montant jusqu'à près de 90%.



1. Acceptabilité & Acceptation

Résumé. Deux tiers des hommes sikhs et près de 2/3 des femmes sikhes ont été **victimes de discrimination dans leurs interactions quotidiennes** au travail, à l'école, lorsqu'ils ou elles reçoivent des services ou dans leurs interactions avec des autorités coercitives.

Trois quarts des femmes sikhes et **plus de 80% des hommes sikhs signalent une détérioration de leur sentiment d'acceptation au sein de la société québécoise.**

Qui a tenu des propos préjudiciables et quels types de propos ont été tenus ?

QUI?

Collègues

Ami.e.s

Étrangers

QUOI?

Ridicule

Confondu avec musulman

Abus

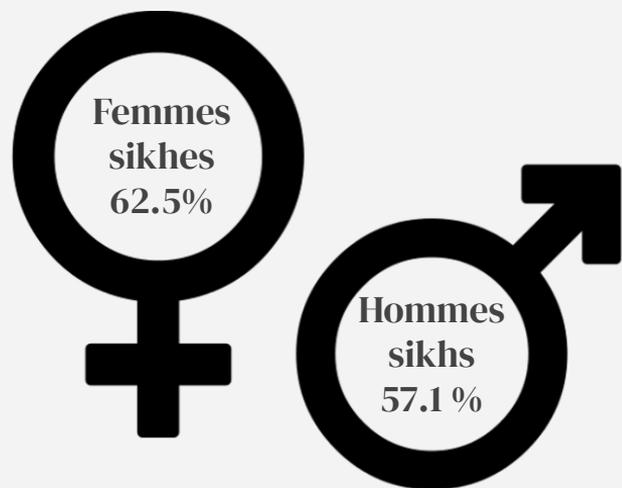
Retourne dans ton pays

Turban

"C'était surtout à cause du turban. Ils m'ont dit qu'il devait être difficile d'entendre avec un turban. La plupart du temps, ils me considèrent à tort comme un musulman et ils sont grossiers et utilisent des mots en F. Je peux certainement comprendre ce que les musulmans ressentent. Je me sens mal pour les musulmans et je comprends ce qu'ils ressentent."

"J'ai vécu du racisme et j'ai été malmené lorsqu'on m'a dit que les immigrants devaient quitter le pays. J'ai également été victime de comportements hostiles parce que je ne pouvais pas parler français."

“J’ai été traité(e) injustement par une personne en position d’autorité (agent de police/ élu/ prestataire de soins de santé/ employeur/ professeur ou enseignant) en raison de mon identité raciale, ethnique ou religieuse.”



QUI?

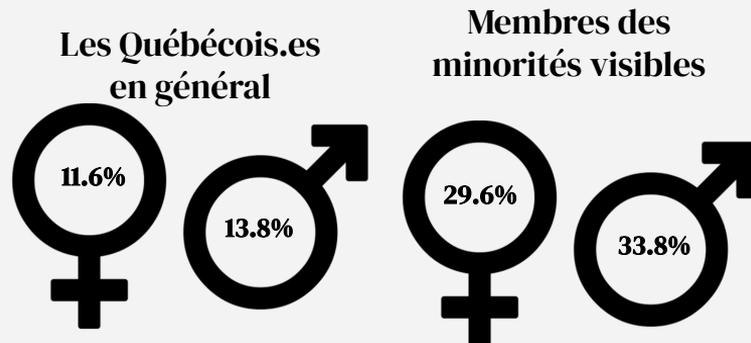
Police

Direction d'école

Gestionnaire au travail

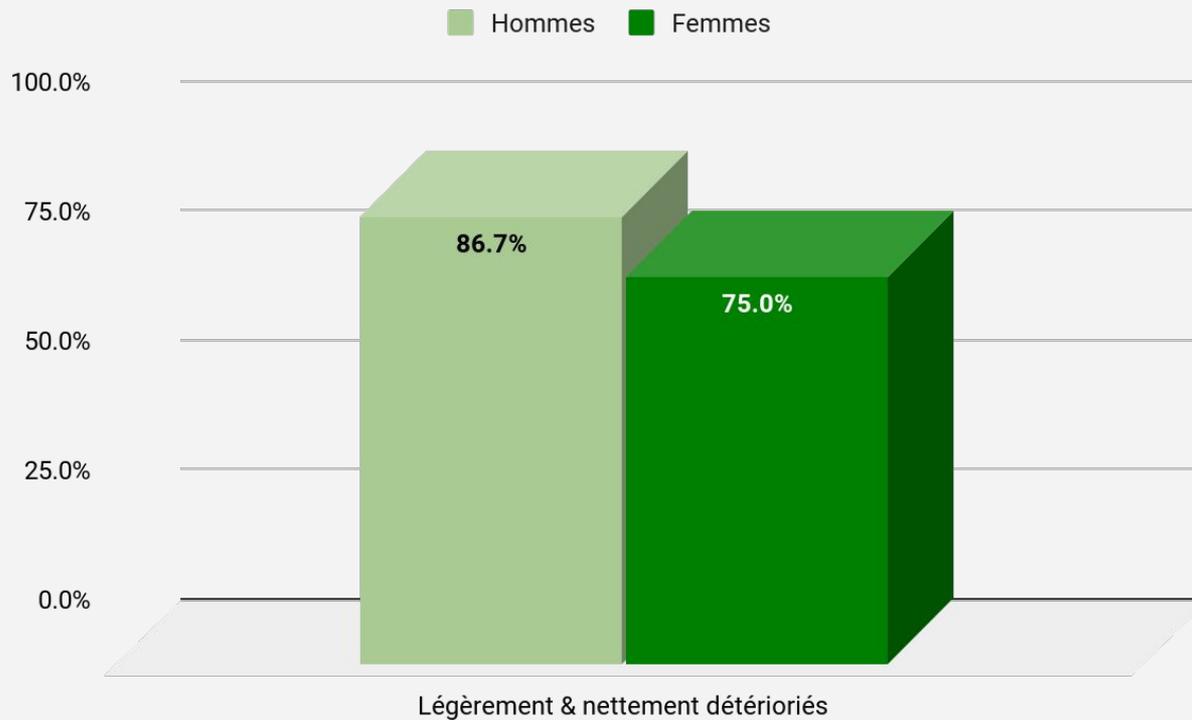
Professeur.e/Enseignant.e

“Je suis un étudiant international ici au Canada. Je fais des études en administration publique. J'aimerais travailler dans le secteur public, mais je n'en aurai pas l'occasion à cause de cette loi.”



Changement au cours des trois dernières années

Mon sentiment d'être accepté comme membre à part entière de la société québécoise



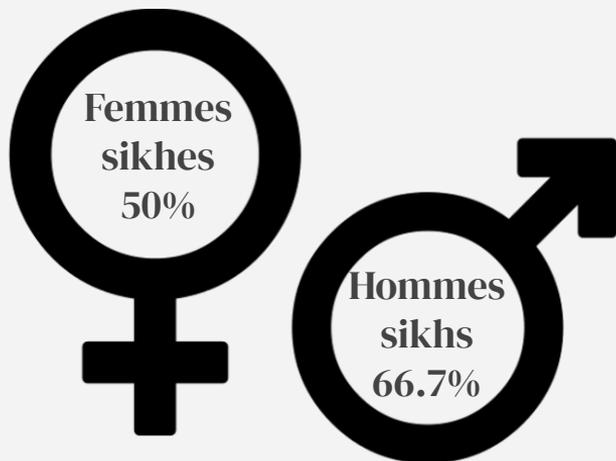


2. Haine et Sécurité

Résumé. Les niveaux d'exposition aux **incidents et aux crimes haineux** chez les sikhs, en particulier chez les hommes sikhs (femmes sikhs, 50 % comparé aux hommes sikhs, 66,7 %), dépassent de loin ceux observés au sein de la population en général (hommes québécois, 13,8 % comparé aux femmes québécoises, 11,6 %) et sont **presque le double de ceux rapportés par les Québécois des minorités visibles** chez les hommes sikhs (hommes des minorités visibles 36,4 %).

La **détérioration** du sentiment de **sécurité dans les lieux publics au cours des trois dernières années est frappante, atteignant plus de 75 %** pour les hommes et les femmes sikh.e.s.

“J’ai été victime et/ou témoin d’un incident haineux et/ou d’un crime haineux.”



“On m’a craché dessus, on m’a dit de retourner dans mon pays et on m’a intimidé. Aucun de ces incidents n’a été signalé parce qu’on a l’impression que c’est ce à quoi les minorités doivent faire face au Québec.”

“Un ami de peau brune a été battu dans un parc - ils l’ont appelé paki, retourne dans ton pays. Une pharmacienne a refusé de me servir en anglais après l’adoption de la loi 21. Elle est parfaitement bilingue et m’avait servi en anglais avant l’existence de la loi 21.”

QUOI?

Insultes

Abus

Injures raciales

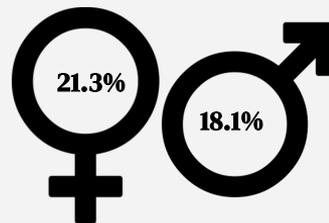
Obstruction

Attaques

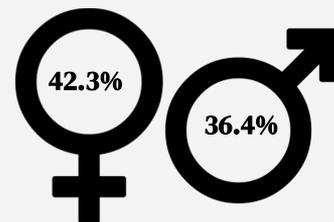
“Ils m’ont traité de tous les noms à cause de mon turban.”

“C’est mon superviseur qui m’a dit : “Je vais t’enlever ton turban”. Je ne me suis pas plaint.”

Les Québécois.es en général

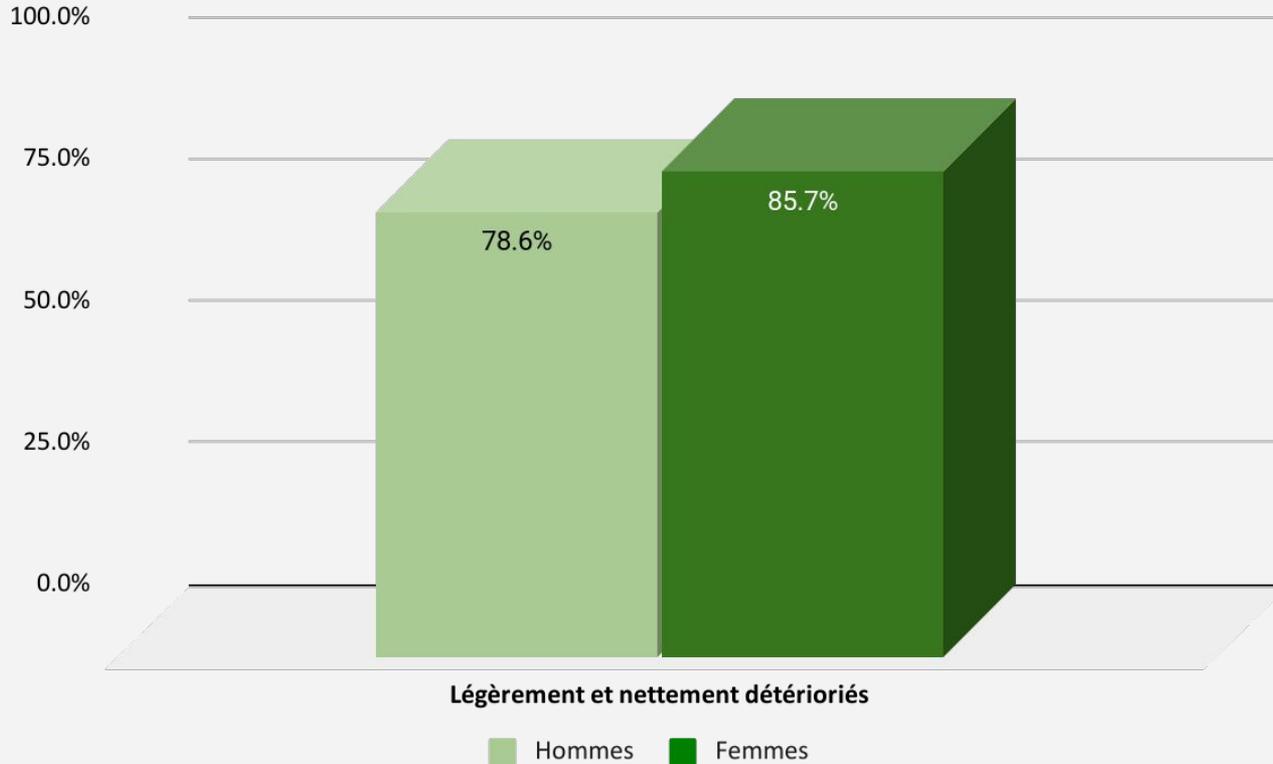


Membres des minorités visibles



Changement au cours des trois dernières années

Mon niveau de confort concernant ma sécurité dans les espaces publics





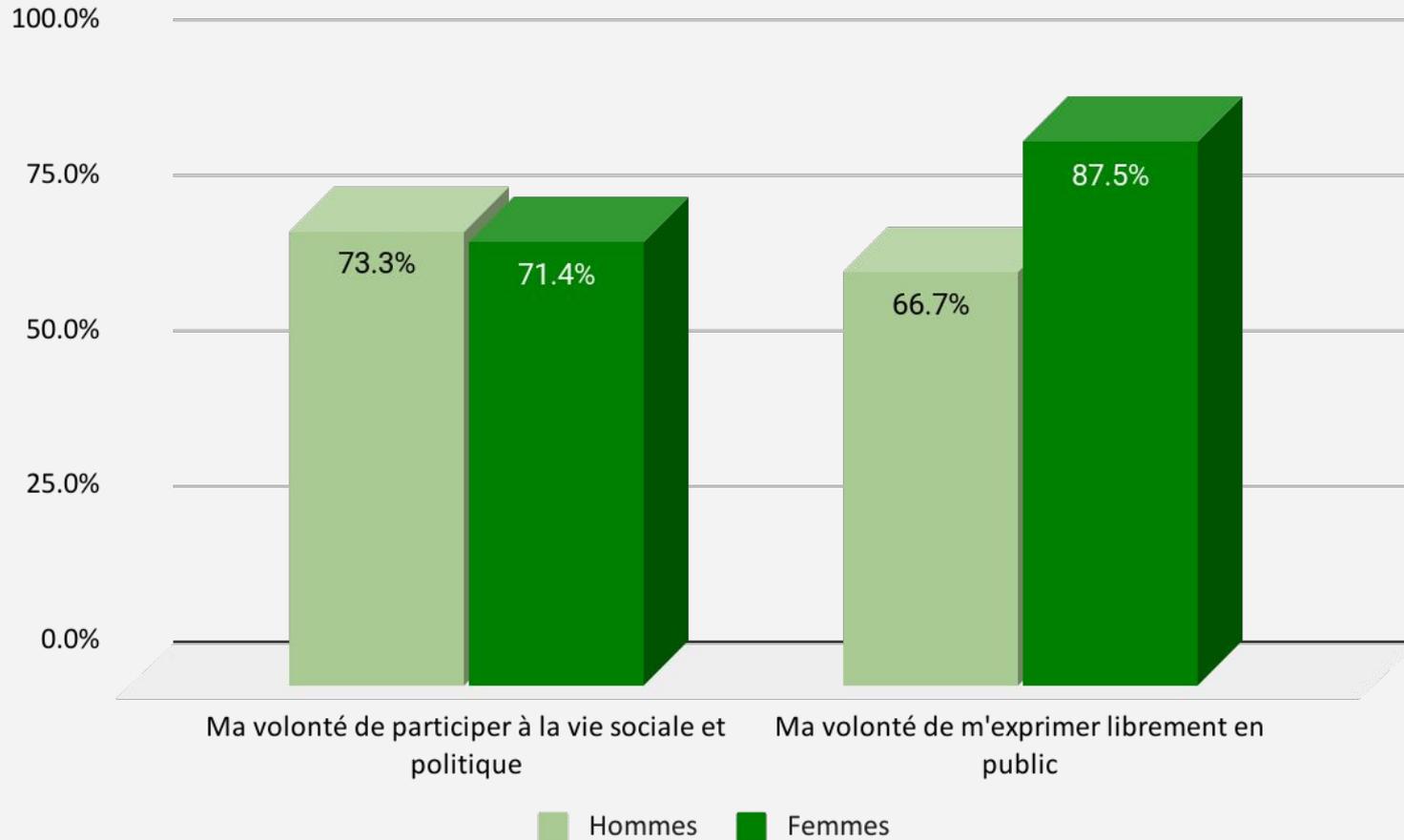
3. Citoyenneté

Résumé. Trois-quarts des hommes sikhs et presque autant de femmes sikhes se sentent moins enclins à participer à la vie sociale et politique dans la province depuis la promulgation de la loi 21.

Près de 90 % des femmes sikhes et $\frac{3}{4}$ des hommes sikhes signalent une détérioration de leur volonté de s'exprimer librement en public.

Changement au cours des trois dernières années

Légèrement & nettement détériorés



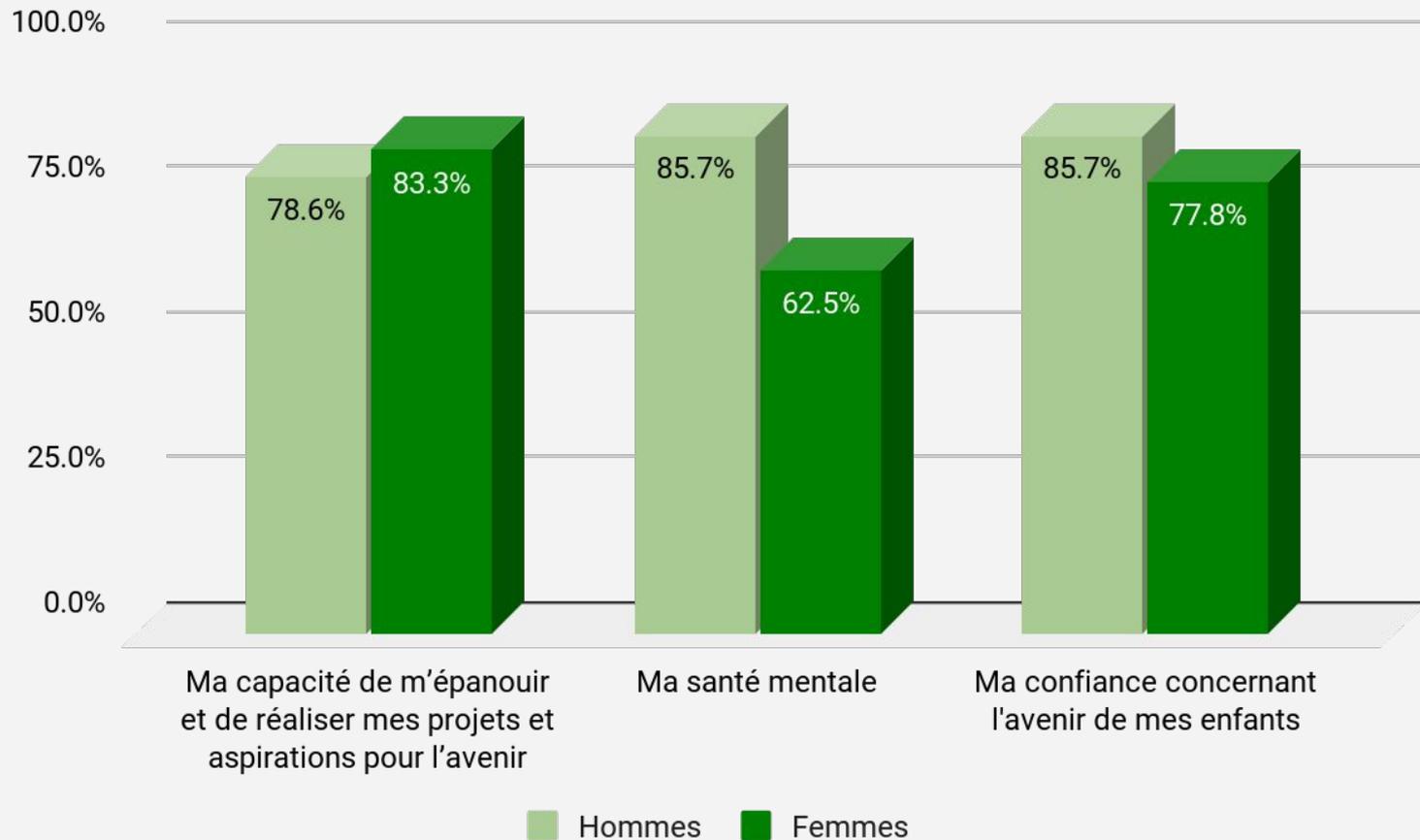


4. Épanouissement, Bien être et Espoir

Résumé. Les sikh.e.s signalent une **détérioration importante** quant aux indices qui mesurent les sentiments d'épanouissement, de bien-être et d'espoir face à l'avenir. Dans presque tous les cas, plus de 75 % d'entre eux signalent une détérioration de leur situation.

Changement au cours des trois dernières années

Légèrement & nettement détériorés



OBSERVATIONS FINALES

1. Les signes religieux politisés

Il est généralement admis que la législation a un impact normatif, influençant à la fois les attitudes et les comportements. Dans certains cas, les lois renforcent et valident les opinions existantes, dans d'autres, comme dans le cas du port obligatoire de la ceinture de sécurité ou du mariage entre personnes de même sexe, elles contribuent à modifier les perceptions du public.

L'imposition de restrictions gouvernementales sur les signes religieux, aussi légères soient-elles, repose implicitement sur l'idée que **le comportement visé est potentiellement dangereux et que les groupes dont les pratiques sont limitées doivent être soumis à un contrôle de la part de l'État**. Cette politisation des signes religieux, jumelée à la négativité répandue à l'égard des religions et des signes non chrétiens qui motive le soutien à la loi 21*, constitue un mélange puissant. Toutes les sociétés ont leur part de préjugés, et les origines des idées préconçues négatives sont complexes. Ce que révèle cette étude, c'est que, dans le Québec actuel, les groupes religieux minoritaires non chrétiens subissent, dans leur vie quotidienne, les opinions négatives de leurs concitoyen.nes à l'égard des signes et groupes religieux non chrétiens dans leurs rapports au travail, à l'école, lorsqu'ils ou elles reçoivent ou fournissent des services, ont affaire aux autorités, dans les transports publics ou dans la rue.

*Le hijab est perçu négativement par les partisans convaincus à 78,1%, le turban à 75,7% et la kippa à 54%.

SUITE ...

...OBSERVATIONS FINALES

...Les Signes religieux politisés

Le langage et les incidents décrits par les membres des minorités religieuses dans les réponses ouvertes de l'enquête sont troublants même glaçants. Les thèmes récurrents des propos tenus à l'égard des personnes musulmanes, juives et sikhes dans les espaces publics sont les suivants :

- Des manifestations non dissimulées de dédain et de dénigrement ;
- L'étiquetage de membres des communautés comme étant arriérés et non civilisés ;
- Des affirmations selon lesquelles les signes religieux sont réfractaires ou irrespectueux des valeurs québécoises, un obstacle au destin du Québec et que ceux qui persistent à vouloir les porter sont têtus et intransigeants et refusent délibérément de s'intégrer ou cherchent à imposer leur mode de vie ;
- L'"invitation" souvent répétée à "retourner d'où tu viens", visant à délégitimer sans égard pour l'identité réelle de la personne interpellée ;
- L'opinion exprimée selon laquelle les restrictions sont destinées à être appliquées plus largement au fil du temps, voire étendues à tous les espaces publics, l'assimilation complète étant considérée par certains comme une issue logique ;
- L'abandon de la retenue et de la civilité qui régissent normalement les contacts entre étrangers, les gens se donnant le droit d'être impolis, agressifs, de recourir à des tropes xénophobes, de faire des commentaires de nature invasive et d'exprimer ouvertement leur fatigue d'avoir à regarder les signes religieux en question.

Il n'y a qu'un pas de ces suppositions et comportements violents à la violence physique et, en effet, **plusieurs personnes interrogées racontent que le fait d'être identifié à leur communauté religieuse les expose au danger physique**, voire mortel.

Dans les circonstances actuelles, les réactions viscérales des observateurs, qui ressentiraient un malaise ou une gêne face à des signes inconnus, l'emportent dans l'esprit des gens sur les convictions profondes des porteurs de ces signes. La femme portant le hijab, par exemple, étiquetée à la fois comme soumise et source de menace, est privée aux yeux de ceux qu'elle rencontre de son autorité morale pour ce qui est des décisions impliquant la façon dont elle dispose de son propre corps.

OBSERVATIONS FINALES

2. Les questions d'identité

En général, les Québécois.es n'ont pas de leçon à recevoir sur l'importance de l'identité, sur le rôle que joue l'identité dans la détermination du pouvoir social et politique et sur les dommages qui peuvent être causés lorsque l'identité n'est pas respectée ou est mal comprise.

Au cours des dernières décennies, à l'instar d'autres sociétés pluralistes, nous avons pris conscience de l'importance d'éradiquer la honte et le secret en donnant aux membres de groupes victimes de préjugés les outils nécessaires pour combattre l'intimidation et la stigmatisation. Pour qu'un jeune membre de la communauté LGBTQ+ puisse s'épanouir, il/elle **doit avoir l'espace nécessaire pour afficher fièrement son identité, car le manque d'estime de soi** et les réactions négatives ou non informées sont des facteurs connus de préjugés et de discrimination.

L'hypothèse selon laquelle les citoyen.nes doivent prouver leur loyauté en plaçant leurs **identités nationales et religieuses dans un ordre de préférence hiérarchique est aujourd'hui contestée** comme étant réductrice et dépassée par les experts en identités transnationales et multiples. Le port d'un signe religieux fait partie d'une série de choix de vie qui peuvent renforcer la capacité du porteur à apporter une contribution à sa société et à sa nation. **Les identités multiples, lorsque le sol est fertile pour leur expression, peuvent être un chemin vers l'engagement** et l'allégeance nationale.

Comme révélé dans cette étude, perpétuer un environnement inhospitalier aux identités religieuses épousées par les Québécois.es se révèle dangereux et contre-productif pour les personnes concernées, mais aussi dommageable pour notre société dans son ensemble, en créant de la souffrance et en minant le potentiel de nos concitoyen.nes.

OBSERVATIONS FINALES

3. Solidarité et démocratie

La solidarité, la tolérance, une humanité partagée et le souci des plus vulnérables sont des valeurs prisées par de nombreux Québécois.es. Pourtant, un débat sur les accommodements raisonnables qui dure depuis 20 ans a **politisé les signes religieux, les plaçant au centre de la controverse** politique. Cette étude a permis de constater les coûts élevés de la perpétuation d'un climat de négativité. Nous sommes plus conscients de la fragilité des démocraties et des dangers de la fragmentation qu'il y a une décennie.

Plusieurs théoriciens de la démocratie mettent en garde contre la tentation d'encourager l'unité nationale en opposant les objectifs nationaux aux traits négatifs attribués à certains groupes minoritaires.* Cela est non seulement **extrêmement préjudiciable aux groupes eux-mêmes**, mais **déchire également le tissu social** et compromet l'intégrité de notre démocratie. L'adoption d'une loi et la création d'un climat qui favorisent la stigmatisation des groupes religieux minoritaires, contribuent au désengagement et nuisent à l'épanouissement, au bien-être et à l'espoir et vont directement à l'encontre de certaines des qualités les plus nobles, dont les Québécois.es sont fiers.

*Voir entre autres : Alexander, Jeffrey. *The Civic Sphere*. Oxford, 2007

Deux niveaux de réalité

**Valeurs
attribuées
à la loi 21**

- Neutralité
- Egalité
- Harmonie sociale
- Volonté collective
- Destin
- Loyauté

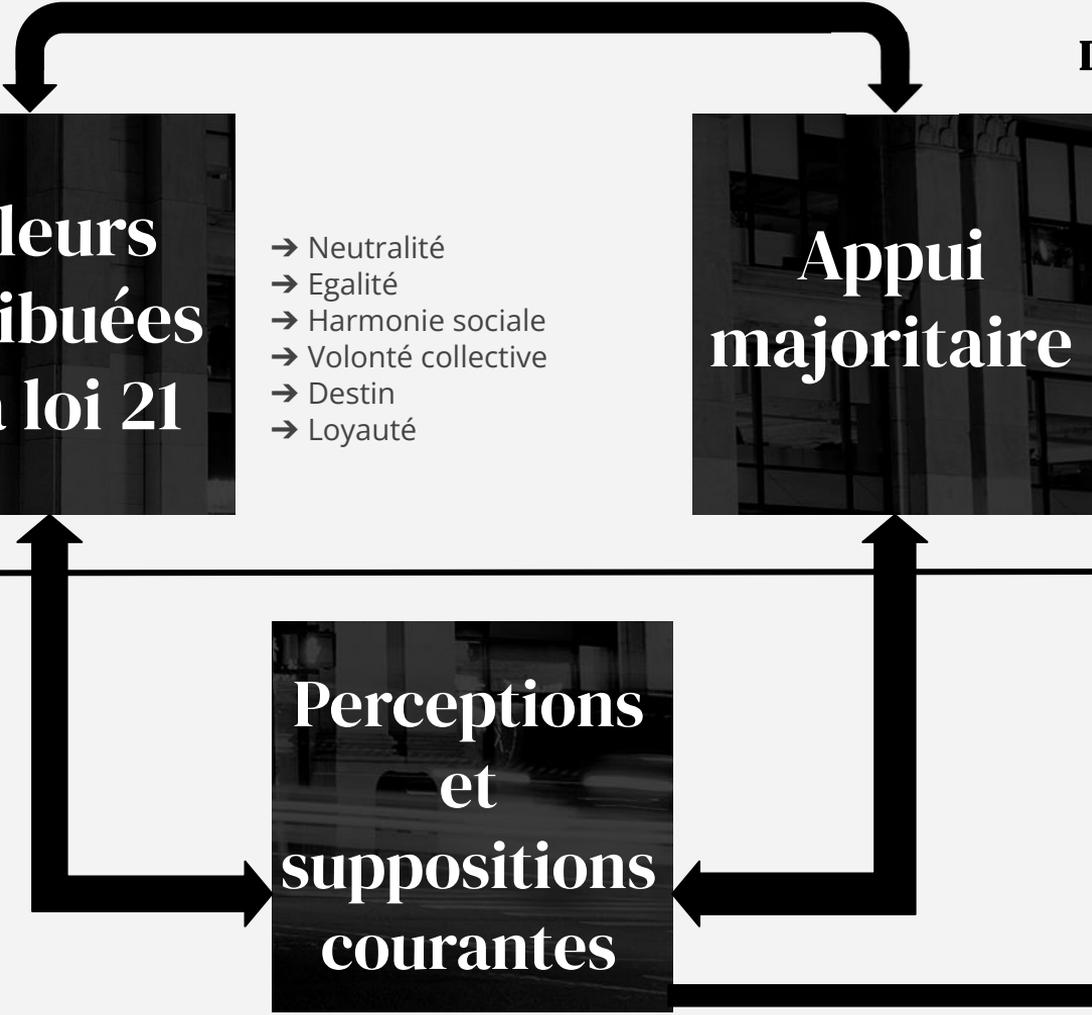
**Appui
majoritaire**

Niveau 1
Valeurs démocratiques
à la surface

Niveau 2
Perceptions
négatives
sous-jacentes et
souvent non
avouées, telles que
ressenties par les
groupes ciblés

**Perceptions
et
suppositions
courantes**

**Le vécu des
groupes
touchés**



Le Cercle vicieux

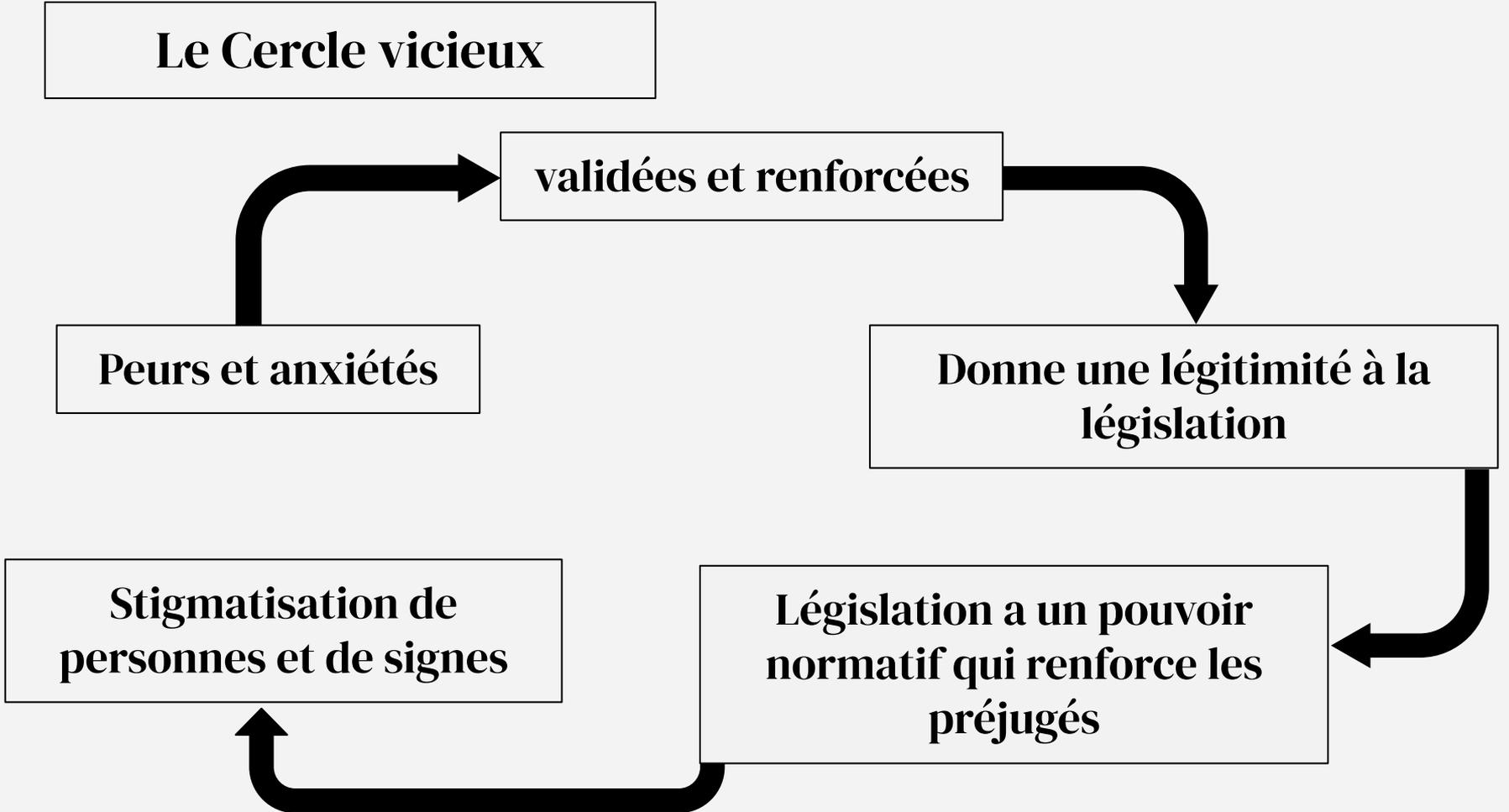
validées et renforcées

Peurs et anxiétés

Donne une légitimité à la
législation

Stigmatisation de
personnes et de signes

Législation a un pouvoir
normatif qui renforce les
préjugés



Merci !



@CanadianStudies



@associationforcanadianstudies

© 2022 Association d'études canadiennes

Tous droits réservés

Questions : miriam.taylor@acs-aec.ca

